



LEADER 2007/2013 PROJET FINAL



**LES LANDES DE GASCOGNE :
UNE FORÊT À VIVRE**

*Partager l'identité
du territoire avec les
nouveaux arrivants*



>> En partenariat et avec le soutien :



PRÉAMBULE **P.4**

STRATÉGIE LOCALE **P.6**

- **Synthèse du diagnostic** **p.8**

- **Axe 1 : De l'Airial aux écocommunes un paysage et un patrimoine singuliers** **p.9**
 - > *1.1.A - Promouvoir auprès de tous une gestion de l'espace fondée sur les valeurs du territoire* **p.10**
 - > *1.1.B - Réhabiliter l'identité paysagère du territoire après le passage de la tempête KLAUS* **p.14**
 - > *1.2 - Innover dans l'offre d'accueil résidentiel* **p.18**
 - > *1.3 - Inventer un réseau d'éco-communes du Pays des Landes de Gascogne* **p.21**

- **Axe 2 - Un territoire fort de potentialités pour entreprendre autrement** **p.24**
 - > *2.1 - Innover dans l'offre d'accueil de nouvelles activités économiques* **p.25**
 - > *2.2 - Développer les réseaux dans les filières agricoles et sylvicoles pour renforcer l'identité territoriale* **p.28**
 - > *2.3 - Développer l'écotourisme pour renforcer l'identité territoriale* **p.31**
 - > *2.4 Favoriser la consommation à l'échelle locale* **p.34**

- **Axe 3 - Les services : une ressource pour l'intégration sociale et l'équité territoriale** **p.37**
 - > *3.1 - Encourager une pratique collective de la citoyenneté* **p.39**
 - > *3.2 - Imaginer de nouveaux services de proximité* **p.41**
 - > *3.3.A - Favoriser la transmission du patrimoine culturel* **p.44**
 - > *3.3.B - Valoriser les ressources humaines locales* **p.46**
 - > *3.4 - Développer la culture du numérique* **p.48**

- **Coopération** **p.51**

- **Animation** **p.54**

SOMMAIRE

SCHÉMAS : STRATÉGIE ET ORGANISATIONS P.56

COMITÉ DE PROGRAMMATION P.60

MAQUETTE FINANCIÈRE P.62

«Partager l'identité du territoire avec les nouveaux arrivants»

“ Pour la 4^{ème} fois, le territoire des Landes de Gascogne pose sa candidature au programme LEADER. Les acteurs locaux reconnaissent ce programme comme un “ stimulateur ” d'expériences nouvelles. Par ses exigences, en terme d'innovation, de partenariat, et d'évaluation, le programme LEADER+ a eu un effet levier sur la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie de développement du territoire, et sur sa déclinaison en initiatives nouvelles et en expérimentations. Sa vocation territoriale a aussi permis de donner une lisibilité et une impulsion à des projets ou à des démarches intéressant l'ensemble du territoire.

Dans le prolongement de LEADER+, mais dans un contexte radicalement différent, le Pays de Landes de Gascogne, en partenariat avec la Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, a choisi d'être candidat au programme LEADER, dans le cadre du FEADER. Cette décision est motivée par l'ambition de franchir un palier qualitatif supplémentaire dans la maîtrise et l'enrichissement de son développement. En effet, pour la première fois depuis 1876, date de son apogée démographique, les Landes de Gascogne connaissent une croissance démographique soutenue et générale sur son territoire. Elle devrait se poursuivre, les indicateurs laissant présager l'entrée du Pays dans un cycle durable de développement démographique.

Ce résultat n'est pas fortuit : il est le fruit d'une stratégie suivie depuis trente ans et l'illustration tangible des efforts continus engagés par les responsables locaux. C'est aussi la révélation du potentiel d'attractivité de ce territoire et de sa forêt, car cette croissance démographique repose principalement sur l'installation de nouvelles populations.

Ces quinze dernières années, près de 20 000 personnes se sont installées sur le Pays (1/3 de sa population). L'ampleur récente de ce phénomène confronte le territoire aux conséquences qu'induit ce changement : modification du paysage avec le développement des constructions nouvelles, transformation de son identité, évolution vers un espace résidentiel, voire dortoir, faute d'un développement économique suffisant, faiblesse des ressources pour financer les coûts résultant de l'installation de ces populations (réseaux, équipements, services,...), etc.

Ces mutations placent les responsables devant le choix du devenir de ce territoire.

Convaincus des bénéfices de cette croissance démographique, les élus locaux ont néanmoins choisi de la maîtriser, et d'en faire un véritable levier du développement durable pour leur territoire. La réussite d'une telle ambition passe par le maintien d'une cohésion territoriale forte, en s'appuyant sur la préservation de la singularité de ce territoire, liée à son paysage, à son économie, mais aussi à son mode de vie.

Elle implique une forte mobilisation des énergies au sein des bassins de vie, qu'il convient de conforter et où doivent se concevoir les actions.

.../...

.../...

Cet enjeu de la cohésion sociale et territoriale est désormais au cœur de la stratégie du Pays des Landes de Gascogne et les nouveaux arrivants ont toute leur place dans ce projet.

LEADER, par son soutien à l'expérimentation, à l'innovation, par son mode de gouvernance, et par la transversalité de son approche, peut soutenir cet enjeu en favorisant la gestion qualitative de l'espace forestier, en stimulant un autre développement économique, et en soutenant une approche particulière des services.

Franchir ce palier qualitatif est primordial pour le territoire, le faire avec LEADER sera un gage de réussite.

> Dominique Coutière

Président du Pays des Landes de Gascogne



> CARTE D'IDENTITÉ

Pays des Landes de Gascogne
118 communes
11 Communautés de Communes
4 800 km² - Plus grand Pays d'Aquitaine
79 % d'espace boisé
63 000 habitants
13 hab/km²
70 % des communes ont moins de 500 habitants
5 000 entreprises

«Partager l'identité du territoire avec les nouveaux arrivants»

DÉBUT 2007, LES ÉLUS DU PAYS DES LANDES DE GASCOGNE ont renouvelé leur ambition pour le territoire en faveur de sa croissance démographique et de la maîtrise de ses effets. Le projet du Pays pour 2007-2009 a ainsi permis de préparer la réflexion pour ce nouveau programme LEADER.

Le renouveau démographique du Pays est un phénomène de forte ampleur qui confronte désormais le Pays à la question du devenir de sa cohésion territoriale, fondée jusqu'à ce jour sur la référence à une histoire commune partagée.

Le projet conçu dans le cadre de ce nouveau programme Leader s'inscrit dans cet enjeu fondamental pour le Pays et propose d'impulser des réponses tant dans le domaine de la gestion de son espace très particulier (forestier et mode d'habiter) que dans son mode de développement économique et dans la préservation de sa cohésion sociale.

Il s'appuie sur les valeurs du développement durable qui sont à même de valoriser au mieux les atouts du territoire.

Ce projet, qui cible pour priorité principale le partage de l'identité du territoire avec les nouveaux arrivants, se décline en trois axes principaux :

- **De l'airial aux écocommunes : un paysage et un patrimoine singuliers**
- **Un territoire fort de potentialités pour entreprendre autrement**
- **Les services : une ressource pour l'intégration sociale et l'équité territoriale**

Fédérer les habitants pour un mieux vivre ensemble dans cet espace forestier particulier, fédérer les acteurs pour une conception partagée du mode de développement du Pays respectueuse de la richesse naturelle de cet espace, conforter le Pays comme un espace de vie sociale durable, c'est l'ambition à laquelle se propose de répondre ce nouveau programme LEADER.

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

Thèmes	Forces du territoire	Faiblesses et contraintes du territoire	Enjeux à traiter en terme de développement local sur le territoire	Enjeux portés par le GAL
Gestion de l'espace	<ul style="list-style-type: none"> - Environnement naturel préservé - Réserves foncières importantes - Coût attractif - Stratégie territoriale structurée 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible densité de population - Ressources insuffisantes des communes - Espace privé à 90% 	Mettre en valeur l'espace, dans toutes ses composantes (paysagère, environnementale, architecturale et sociale) pour mieux maîtriser l'urbanisation	Impliquer le plus d'acteurs possibles (habitants, collectivités, promoteurs, etc.) dans le renforcement de la singularité du territoire
Développement économique	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne desserte - Réserves foncières importantes et à coût modéré - Ressources locales diversifiées - Présence d'entreprises leader dans leur domaine - Des savoir-faire locaux repérés - Bonne couverture numérique 	<ul style="list-style-type: none"> - Un tissu économique diffus - Déficit d'entreprises de plus de 20 salariés - Affaiblissement de la filière bois - Vieillesse des artisans et des commerçants - Faible notoriété du territoire 	Mettre en œuvre une politique de développement économique à l'échelle du territoire du Pays	Mieux exploiter les potentiels de développement endogène et exogène
Offre de services	<ul style="list-style-type: none"> - Structuration communautaire de l'offre de services - Dynamisme associatif - Bonne couverture numérique 	<ul style="list-style-type: none"> - Ressources insuffisantes des EPCI - Carence de médecins - Éparpillement de la population - Recul des services publics nationaux - Services de transports quasi inexistants 	Organiser le territoire en bassins de vie	Impliquer les habitants comme acteurs de la cohésion sociale et garantir une équité territoriale dans l'accès aux services

AXE 1 - DE L'AIRIAL AUX ÉCO-COMMUNES : UN PAYSAGE ET UN PATRIMOINE SINGULIERS

Dès l'élaboration de la Charte de Pays, conscients du regain d'attractivité démographique que connaît le territoire depuis une dizaine d'années et de ses effets sur cet espace forestier particulier, les élus locaux ont mis la problématique de l'urbanisation au cœur de leur stratégie de développement.

Corollaire de la croissance démographique, la construction neuve s'est fortement développée sur ces dernières années (de 180 constructions/an sur la période 1989 - 1999 à 450 constructions/an sur la période 1999 - 2005 représentant l'équivalent de la création de 2 villages moyens par an sur le Pays). Ce phénomène influe profondément sur l'évolution du patrimoine bâti, des paysages, des équilibres écologiques ainsi que sur la vie sociale (services, équipements, rapports de voisinage, conflits d'usage, etc.)

Face à ces mutations, les communes et leurs regroupements se sont dotés d'outils spécifiques pour gérer cet espace forestier de façon cohérente. Ils ont été accompagnés dans cette politique par de nombreux partenaires : la DDE, les CAUE, le SDAP, le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, le Pays des Landes de Gascogne.

Aujourd'hui, fort de ses acquis, le Pays des Landes de Gascogne affermit sa stratégie de développement et peut concevoir des actions nouvelles au service de l'identité du territoire et de sa qualité de vie. Les actions promues dans ce cadre là pour la gestion durable de cet espace forestier, considéré comme un bien commun, répondent aux orientations stratégiques communautaires.

C'est pourquoi, grâce au nouveau programme LEADER, le Pays des Landes de Gascogne entend inciter les habitants et les nouveaux arrivants à adopter un « art de vivre en forêt », qui puisse contribuer au respect et à la mise en valeur du paysage, à la préservation de l'environnement et à l'enrichissement de l'identité territoriale.

Considérant que le patrimoine rural et forestier du Pays est une ressource commune qui conforte la singularité du territoire, et par là même son attractivité, les élus du territoire estiment nécessaire d'impliquer l'ensemble des acteurs, publics ou privés, pour que les nouvelles formes de développement et de construction ne dénaturent pas leur environnement, pour qu'elles contribuent de fait à une meilleure qualité de vie et qu'elles puissent être appropriées en héritage par les générations futures. La préservation de la qualité du cadre de vie est ainsi reconnue comme un facteur de cohésion sociale, aidant à dépasser les conflits d'usage, entre les jeunes et les anciens, ou entre les « locaux » et les nouveaux habitants.

Cette première priorité se décline en trois orientations complémentaires :

- Promouvoir auprès de tous une gestion de l'espace fondée sur les valeurs du territoire,
- Innover dans l'offre d'accueil résidentiel,
- Inventer un réseau d'éco-communes du Pays des Landes de Gascogne.

1.1.A - Promouvoir auprès de tous une gestion de l'espace fondée sur les valeurs du territoire

Référence au dispositif du PDRH : 341 B - stratégies locales de développement en dehors de la filière forêt-bois

a. Objectifs stratégiques :

Le Pays a déjà mis en œuvre de nombreuses actions fondées sur les valeurs du territoire et a fédéré un grand nombre de partenaires.

Désormais, l'enjeu est une appropriation par tous les publics des caractéristiques singulières de cet espace forestier. L'ambition des élus du Pays est de faire prendre conscience que chacun est un acteur de l'évolution de l'espace et ainsi stimuler des initiatives renforçant la singularité de ce territoire sur le plan de l'identité culturelle et de la préservation environnementale.

Mieux sensibiliser l'ensemble de ses habitants, et en particulier les nouveaux arrivants, ainsi que d'autres publics non-institutionnels (professionnels de l'aménagement et de la construction...) devient une priorité pour le Pays et les collectivités locales.

Cet objectif nécessite de concevoir une sensibilisation spécifique en direction du grand public aux valeurs architecturales, paysagères et forestières des Landes de Gascogne pour qu'elles soient intégrées dès la conception de leur projet, et ne soient pas vécues comme une contrainte. Il en sera fait de même pour promouvoir les démarches de conceptions écologiques.

En complément, des actions seront menées en direction et avec des professionnels du bâtiment et de la promotion immobilière, pour que chacun se sente partie prenante de la promotion des valeurs du territoire.

L'appropriation, notamment par les nouveaux arrivants, des facteurs identitaires du territoire comme une richesse et non comme une contrainte est au cœur du devenir de l'identité et de la cohésion du territoire. Une attention particulière sera portée tant au contenu qu'à la forme des actions pour atteindre cet objectif.

b. Objectifs opérationnels et contenu des actions envisagées :

Toute la démarche d'urbanisme a permis de nourrir la réflexion des élus sur le développement et l'aménagement de leur espace forestier. Faire adhérer le grand public aux valeurs du territoire nécessite d'imaginer une sensibilisation spécifique qui répondra à trois types de soucis :

> **Informier et faire la promotion des valeurs spécifiques à cet espace forestier**

Cette sensibilisation doit amener à ce que chacun reconnaisse ces valeurs et ait envie de les préserver. Deux types d'actions complémentaires seront réalisés :

- des manifestations, des journées d'échanges, des visites sur sites, etc... pour faciliter le partage des valeurs des Landes de Gascogne et inviter chacun à remettre en cause son rapport au cadre de vie,
- des outils de communication qui auront pour vocation de mobiliser un très large public, nécessitant la conception d'une information accessible à tous et de grande

diffusion (ex : guide d'accueil des candidats à la construction) à l'image du travail effectué dans le cadre de l'Agenda 21 du Pays.

> Former et éduquer les habitants et les professionnels

L'idée est que ces publics puissent adopter ces valeurs et faire évoluer leurs modes d'appropriation de l'espace au travers deux types d'actions complémentaires :

- des journées de débats, d'études (concours architectural, résidence de concepteurs - à l'image des résidences d'artistes)
- des outils techniques pour proposer concrètement des solutions et des moyens pour mettre en œuvre des projets de construction s'intégrant à leur contexte (sous la forme de préconisations élaborées en collaboration avec nos partenaires référents DDE, SDIS, ADEME, CAUE, SDAP) : réduction des impacts sur l'environnement et mise en œuvre de techniques de constructions écologiques, prise en compte des risques liés aux feux de forêt, conception des constructions réinterprétant les références architecturales locales...

> Animer et soutenir l'accompagnement des projets

Les collectivités et le Pays réfléchiront aux moyens de proposer un accompagnement des particuliers et des professionnels le plus en amont possible de leur propre projet. En effet, la réussite de la mise en œuvre des prescriptions urbanistiques, figurant dans les documents d'urbanisme mis en place sur le Pays, passe par un appui technique tant auprès des élus que du grand public. Deux actions seront menées :

- En direction des particuliers : au regard de la configuration du Pays (75 % des Communes ont une taille inférieure à 500 habitants), la mutualisation des moyens techniques au service des petites Communes est une nécessité pour faciliter et garantir l'application des prescriptions. Le GAL soutiendra les initiatives des collectivités désireuses de proposer des conseils en matière d'habitat (architecte consultant sur la Communauté de Communes du Pays d'Albret...) sur le plan architectural, écologique... et qui structureront, à moyen terme, la mise en place de services à l'échelle du Pays ou des intercommunalités (ex : Maison de l'habitat),
- En direction des professionnels : le Pays entend renouveler et développer les partenariats avec les professionnels de l'aménagement et de la construction afin d'orienter la conception de leurs projets (rencontre des constructeurs,...) et de les inciter à intégrer des savoir-faire et des pratiques adaptés aux Landes de Gascogne.

>>

c. Les bénéficiaires visés :

Pays des Landes de Gascogne, PNRLG, Communes, Communautés de Communes, les autres groupements de collectivités locales, Conseil de développement, organismes professionnels et consulaires, associations.

d. Les dépenses éligibles :

- ingénierie interne ou externe (étude, évaluation, appui technique, etc.)
- frais de communication
- frais de personnels et frais de fonctionnement directement liés aux actions (pour une durée limitée qui sera fixée par le Comité de Programmation)

e. Intensité de l'aide :

- Taux d'aides publiques : 100 %,
- Taux d'aide LEADER par rapport à la dépense publique : 55 %.

f. Financement FEADER prévu : 200 000,00 euros**g. Indicateurs de réalisation :**

Nombre de manifestations soutenues	4
Nombre d'outils élaborés	5
Nombre de services liés à l'habitat et à la construction aidés	4
Nombre d'actions de sauvegarde du patrimoine rural aidées	20
Nombre d'actions d'acquisition de compétences et d'actions d'animation	8
Nombre de participants dans les actions	500
Nombre de partenariats public-privé aidés	3

h. Effets attendus sur le territoire (indicateurs de résultats) :

Quantitatif	- Nombre de personnes conseillées, - Nombre de professionnels sensibilisés, formés et adhérant à la démarche.
Qualitatif	- Préservation de l'identité culturelle du territoire, - accroissement du nombre de projets adaptés au territoire, - amélioration de l'offre des professionnels.

i. Articulation prévue avec d'autres fonds européens :

Le GAL veillera à l'articulation des actions proposées avec l'axe 3 du FEDER.

Seront prioritairement orientées sur le FEDER :

- les actions d'un coût supérieur à 100 000 euros HT portant sur l'éco-conception, la qualité environnementale; l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la gestion durable de la ressource en eau,
- les actions d'éducation à l'environnement inscrite dans une démarche d'intérêt régional (réseau aquitain d'éducation à l'environnement, réseau des contrats Aquitaine Nature etc.),
- les actions de préservation, de restauration et de valorisation des sites d'intérêt national et régional tels que définis dans le FEDER.

Des plafonds de dépenses pour des projets éligibles à LEADER seront également fixés dans le règlement intérieur du GAL.

1.1.B - Réhabiliter l'identité paysagère du territoire après le passage de la tempête KLAUS

Référence au dispositif du PDRH : 323 D – Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel

a. Objectifs stratégiques :

La tempête KLAUS a dévasté le territoire du Pays des Landes de Gascogne et du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. Cet événement exceptionnel a bouleversé l'environnement paysager de ses habitants.

En effet, au delà de la forêt de production de pin maritime, le paysage de tous les espaces habités est composé par des arbres de différentes essences, perpétuant le rapport traditionnel du bâti et du végétal hérité de l'airial. Et pour ses habitants, en plus de la forêt, la tempête a porté atteinte à ce paysage arboré de proximité.

Ce dernier est constitué par des différents arbres (platanes, chênes, marronniers, tilleuls, etc.) situés sur des propriétés privées ou publiques et ont subis des dommages très importants.

Ils constituent un patrimoine végétal remarquable et singulier pour le territoire et sont, à ce titre, protégés dans les documents d'urbanisme (en espace boisé classé ou au titre de l'article L 123-1-7 du Code de l'Urbanisme).

L'enjeu de la réhabilitation de ce patrimoine végétal (protégé ou classé) est donc double :

- pour le territoire : reconstituer ses caractéristiques paysagères, préserver son identité, renforcer son attractivité, conforter la démarche locale d'Agenda 21,
- pour les habitants, il s'agit de restaurer le lien familial qu'ils entretiennent avec ce patrimoine et de les faire contribuer à sa mise en valeur.

b. Objectifs opérationnels et contenu des actions envisagées :

Soutenir les projets de réhabilitation paysagère

Le Pays et le Parc ont élaboré un plan paysage d'après tempête et ont conçu une action dont l'objectif est de permettre aux maîtres d'ouvrages (collectivités ou particuliers) de réaliser une restauration paysagère de leur site (airial, espaces publics, etc.).

Pour cela, le Pays animera un dispositif d'aide aux collectivités et aux particuliers. Un Comité de Suivi sera créé pour instruire les demandes au plan technique et caler les plans de financement. En amont, les maîtres d'ouvrages seront accompagnés par un paysagiste-concepteur du CAUE des Landes. Cette expertise garantira une réhabilitation en harmonie avec l'identité paysagère du territoire.

> **Composition du Comité de Suivi :**

le Conseil Régional Aquitaine, le Conseil Général des Landes, le Conseil Général de la Gironde, la DIREN, les services référents LEADER (DRAAF et DDTM 40), la Paysagiste Conseil de la DDTM des Landes, les ABF des Landes et de la Gironde, les CAUE des Landes et de la Gironde, le Centre Régional de la Propriété Forestière, le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, le Pays des Landes de Gascogne, le Conseil de Développement.

Par une aide aux maîtres d'ouvrage (publics et privés, en situation de bourg, de quartier ou d'airial), le projet vise à préserver le patrimoine végétal existant (élagage, etc.) et à reconstituer celui qui a été détruit (replantation, etc.).

Le maître d'ouvrage des travaux (particuliers ou collectivités) s'engagera à réaliser les aménagements paysagers conformément au projet validé par le Comité de Suivi.

La réhabilitation du patrimoine végétal permettra, soit de sauver des arbres qui peuvent encore l'être, soit de les remplacer par de nouveaux, pour reconstituer des espaces arborés de proximité, qui sont des éléments constitutifs du cadre de vie du territoire. La réhabilitation d'un arbre correspond, soit à une opération d'élagage, soit à une opération de plantation.

> **Pour les collectivités :**

La carte des dégâts de la tempête KLAUS (voir ci-après) montre que sur les 128 communes de la zone Pays et Parc, près d'une cinquantaine ont été très fortement impactées (à plus de 40 %).

La priorité sera donnée aux zones les plus touchées par la tempête, au cœur du territoire. Sur ces communes, la réhabilitation paysagère concernera les espaces publics (les places, les rues, etc.) dont le patrimoine végétal aura été détruit. Le projet devra particulièrement s'attacher à considérer la replantation d'arbres dans la perspective d'une recomposition d'ensemble du paysage du bourg.

> **Pour les particuliers :**

L'habitat du Pays et du Parc était autrefois composé uniquement de quartiers et d'airiaux. Si l'on peut estimer à plusieurs milliers l'existence de ces airiaux sur le territoire, on peut considérer qu'il en existe plusieurs centaines repérés comme remarquables (faisant l'objet d'un inventaire en cours dans les documents d'urbanisme).

Dans les bourgs, il existe aussi un certain nombre de parcs privés, datant de la fin du XIX siècle, situés dans des propriétés assez grandes. Souvent, la composition végétale est faite de différentes essences d'arbres.

Des sujets, parfois centenaires, ont donc aussi été détruits par la tempête.

Dans les bourgs et sur les airiaux, les projets de reconstruction s'attacheront à recomposer la spécificité de ces paysages et, dans les situations de bourg, à prendre en compte la replantation d'arbres privés dans le paysage d'ensemble.

NB : les services du Pays et du CAUE seront vigilants à avoir une vision globale des projets sur une même commune pour en garantir la cohérence paysagère.

c. Les bénéficiaires visés :

Collectivités (EPCI, Communes), propriétaires privés (Particuliers ou autres).

d. Les dépenses éligibles :

Les interventions de professionnels pour :

- l'élagage des arbres ou la coupe,
- la plantation d'arbres (fosse à plantation, terre végétale, etc.),
- l'achat d'arbres.

e. Intensité de l'aide :

Taux maximum d'aides publiques :

- bénéficiaires privés : 40% sur une dépense plafonnée à 5 000 euros HT
- bénéficiaires publics : 100% (avec un autofinancement minimum de 50%, inclus dans la dépense publique mobilisable en contrepartie du FEADER), sur une dépense plafonnée à 15 000 euros HT

Taux d'aide LEADER par rapport à la dépense éligible : 35%

f. Financement FEADER prévu : 120 000,00 euros**g. Indicateurs de réalisation :**

Nombre de projets	230 au total dont 50 aidés dans le cadre de cette fiche-action
Nombre d'arbres réhabilités ou replantés	2 800

h. Effets attendus sur le territoire (indicateurs de résultats) :

Réhabilitation de l'identité paysagère des espaces du Pays des Landes de Gascogne et du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne
Préservation de l'attractivité du territoire
Préservation de la biodiversité

i. Articulation prévue avec d'autres fonds européens :

L'ingénierie et l'expertise technique liées à cette action sera financée dans le cadre du FEDER – Mesure d'action 3.2.2.2 : plan régional d'actions de préservation, restauration et de valorisation des sites d'intérêt national et régional.

1.2 - Innover dans l'offre d'accueil résidentiel

Référence au dispositif du PDRH : 321 - services de base pour l'économie et la population rurale

a. Objectifs stratégiques :

Depuis près d'une dizaine d'années, le GAL a contribué au développement de formes d'habitat mieux adaptées aux caractéristiques forestières de ce territoire, en stimulant le recours à des équipes pluridisciplinaires pour concevoir les projets.

Ce dispositif d'aide à la conception a eu, de plus, un double effet :

- stimuler des démarches similaires auprès d'autres collectivités (Captieux, Solférino, Sauviac, Sore, Lucmau, Bernos-Beaulac...),
- nourrir le contenu des réflexions des documents d'urbanisme (Chartes d'urbanisme, Plans Locaux d'Urbanisme et Cartes Communales).

Aujourd'hui, un effort important doit être fait en matière d'offre d'accueil résidentiel et cela pour deux raisons :

- depuis 2002, le Pays est dans un cycle durable de développement démographique (1 % par an) qui a eu, entre autres conséquences, de doubler (2,4) le rythme de la construction neuve,
- parallèlement, les élus ont élaboré, grâce aux PLU et Cartes Communales, des stratégies d'urbanisation privilégiant le développement en extension des bourgs plutôt que des écarts (ou mitage), sous la forme de secteurs d'habitat de taille variable, minimisant de fait les interfaces et les impacts sur l'espace forestier.

Ces futurs secteurs de développement revêtent donc un enjeu majeur dans la réussite de la politique d'accueil du Pays car ils permettront d'absorber la très grande partie des besoins d'habitat. A l'image de la démarche d'éco-lotissement et d'éco-constructions de Garein, leur conception devra être portée par une double ambition :

- inciter à la plus-value environnementale,
- favoriser la cohésion sociale.

La réussite de cette démarche nécessitera l'apport de nouvelles compétences (environnementales, sociologiques...), de mieux partager les expériences, de renforcer les partenariats et d'ouvrir le champ des possibles, par des initiatives aussi bien publiques que privées.

b. Objectifs opérationnels et contenu des actions envisagées :

Les actions que soutiendra le GAL ne seront pas une aide directe à la création d'habitat. De même, les actions relevant strictement du cadre de la loi SRU du 13 décembre 2000 ne seront pas éligibles à LEADER. Le GAL soutiendra toutes les actions qui contribueront à une meilleure adaptation et intégration de l'habitat au territoire que ce soit en ou hors agglomération. Un effort important s'impose en matière d'innovation dans l'offre, tellement cette dernière est encore fondée sur des standards n'ayant aucune base d'inspiration locale. Une attention sera portée à la construction bois en particulier sous l'angle de la valorisation du pin mari-

time. Dans cette perspective, deux champs d'actions seront entrepris :

> Impulser une réflexion globale sur les modes d'habitat

Le Pays conduira une démarche d'ensemble pour définir une stratégie territoriale en matière d'habitat tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Les axes de cette réflexion seront les suivants :

- encourager la conception des formes d'habitat adaptées à la variété des typologies de bourgs et de petites villes du Pays (initiée par les Schémas d'orientations d'aménagements des PLU) dans l'objectif de trouver le meilleur équilibre entre une gestion économe des espaces à urbaniser (étude/action pour définir les critères de constructibilité d'un espace) et une organisation spatiale et sociale cohérente (recherche/action sur des alternatives collectives aux modèles pavillonnaires).
- définir les différentes typologies d'habitat au regard des besoins des populations (étude de besoin sur le logement des personnes âgées, des jeunes, des saisonniers, des étudiants) et établir des programmes d'habitat favorisant la mixité sociale. Il s'agira par exemple de chercher à concilier les modes de vie contemporains et les usages traditionnels de cet espace forestier, ou encore de répondre à l'aspiration de pratiques plus respectueuses de l'environnement (minimiser les déplacements voitures au profit des piétons et des vélos)...

> Favoriser des pratiques différentes de construction et d'aménagement, intégrant les valeurs du territoire

Trois types d'actions seront conduits :

- soutenir de manière complémentaire à la réflexion globale sur l'innovation en matière d'offre d'accueil, la conception de nouvelles zones d'habitat qui pourraient constituer des « éco-quartiers ». La conception de ces derniers s'appuiera sur les expériences locales déjà existantes et sur les références d'approches plus globales (Approche Environnementale de l'Urbanisme de l'ADEME),
- aider à l'émergence de nouvelles pratiques d'aménagement aussi bien publiques que privées : le GAL soutiendra les projets collectifs qui associeront étroitement les futurs habitants à la conception (participation aux études) et qui les encourageront à faire des choix d'habitat plus écologiques (évaluation financière globale du coût de la construction, création de coopérative d'habitat),
- aider à la mise en œuvre de procédés écologiques collectifs (dans le cadre des projets d'aménagements résidentiels) qui utiliseront des matériaux respectueux de l'environnement et mettront en œuvre des énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse, géothermie, ...) à des fins d'usage combiné : habitat (public-privé).

c. Les bénéficiaires visés :

Pays, PNRLG, Communes, Communautés de Communes, organismes collectifs publics ou privés, les autres groupements de collectivités locales.

d. Les dépenses éligibles :

- ingénierie interne ou externe (étude, évaluation, formation, assistance technique, etc...)
- frais de communication
- frais de personnels et de fonctionnement directement liés aux actions (pour une durée limitée qui sera fixée par le Comité de Programmation)
- achat d'équipements et de matériels collectifs basés sur des procédés écologiques (exemples : unité collective de compostage, système de récupérations des eaux de pluie, chaudière bois etc.)¹.

e. Intensité de l'aide :

- taux maximum d'aides publiques : 100% (le règlement local encadrera le taux d'intervention en fonction de la nature des opérations),
- taux d'aide LEADER par rapport à la dépense publique : 55 %.

f. Financement FEADER prévu : 160 000,00 euros**g.. Indicateurs de réalisation :**

Nombre d'études réalisées	10
Nombre de projets collectifs aidés	5
Nombre d'actions aidées	20
Volume total des investissements	362 500 euros

h. Effets attendus sur le territoire (indicateurs de résultats) :

Quantitatif	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'opérations innovantes réalisées (éco-quartiers,...) - Nombre d'équipements collectifs écologiques réalisés, - Nombre d'habitants acteurs des projets d'aménagements.
Qualitatif	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la qualité environnementale des projets, - Amélioration de l'organisation sociale des villages, - Amélioration de la gestion environnementale de l'espace.

i. Articulation prévue avec d'autres fonds européens :

Le GAL veillera à l'articulation des actions proposées avec l'axe 3 du FEDER. Seront prioritairement orientées sur le FEDER :

- les actions d'un coût supérieur à 100 000 euros HT portant sur l'éco-conception, la qualité environnementale; l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la gestion durable de la ressource en eau. Des plafonds de dépenses pour des projets éligibles à LEADER seront également fixés dans le règlement intérieur du GAL.

¹ L'aide LEADER ne portera pas sur des travaux directement liés à l'habitat, (isolation par exemple)

1.3 - Inventer un réseau d'éco-communes du Pays des Landes de Gascogne

Référence au dispositif du PDRH : 341 B - stratégies locales de développement en dehors de la filière forêt-bois.

a. Objectifs stratégiques :

Les atouts naturels du territoire (espace, forêt, patrimoine), les orientations choisies en matière de développement, les initiatives exemplaires de plus en plus nombreuses, et la présence du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne concourent à faire des Landes de Gascogne un territoire référent en matière de développement intégré et d'actions remarquables.

Ces éléments en font déjà son attractivité, les renforcer et les stimuler dans une véritable stratégie territoriale pour qu'ils deviennent à terme le marqueur identitaire du territoire et constituent les fondements de sa nouvelle cohésion est une ambition que se donne le territoire.

C'est la façon de concilier développement (attractivité) et préservation de ses atouts spécifiques (identité).

L'aboutissement d'une telle démarche peut trouver son expression dans la constitution d'un réseau des éco-communes du Pays, vitrine future pour le territoire. Un tel réseau, par sa force fédératrice et d'intégration sera le garant d'une identité singulière pour le territoire.

Pour relever ce défi, le Pays capitalisera les initiatives déjà existantes sur le territoire et s'appuiera aussi sur l'exemplarité de la démarche participative des Agenda 21, pour définir le concept « éco-communes des Landes de Gascogne » et construire un réseau d'acteurs garant d'un projet partagé sur le plan politique et social.

b. Objectifs opérationnels et contenu des actions envisagées :

La réalisation de cet objectif ne peut être que progressive. Elle doit conduire à définir à moyen terme une « charte des éco-communes des Landes de Gascogne ». Trois types d'actions complémentaires sont envisagés :

> *Sensibiliser les acteurs à la démarche*

Le Pays animera une réflexion collective qui prendra plusieurs formes :

- des débats qui auront l'ambition de mettre en évidence les limites de modes de développement actuels et de repenser les pratiques de développement et d'aménagement de l'espace des collectivités,
- des témoignages et des visites sur site d'opérations ou de démarches de référence (Pays et hors Pays) qui permettront d'imaginer de nouvelles pistes d'actions,
- des forums participatifs et des manifestations associant le grand public à cette démarche afin de le sensibiliser mais aussi de recueillir ses contributions et ses idées.

>>

> **Accompagner les projets-pilotes adaptés au contexte du Pays**

Le Pays aidera les Communes ayant déjà des pratiques novatrices en matière de prise en compte environnementale dans l'aménagement. Il soutiendra les projets-pilotes de ces Communes qui mettront en œuvre des solutions techniques apportant une plus-value environnementale dans les domaines suivants :

- les choix énergétiques,
- l'environnement climatique,
- la gestion des déplacements,
- la gestion des déchets,
- l'environnement sonore,
- la gestion de l'eau,
- les écosystèmes et la biodiversité,
- l'environnement et l'approche paysagère.
- Le champ d'application de ce dispositif concernera des études techniques (conception, faisabilité...).

> **Concevoir et mettre en œuvre une Charte des éco-communes des Landes de Gascogne**

A moyen terme, le Pays aura pour ambition de concevoir une Charte des éco-communes des Landes de Gascogne. L'ambition de cette Charte sera d'engager les Communes dans une approche environnementale et sociale globale des processus de développement et d'aménagement. Elle apportera des préconisations, des méthodes, des solutions techniques... qui constitueront une boîte à outils pour toutes les collectivités.

La conception de ce document s'appuiera sur le travail de sensibilisation réalisé en amont. Le Pays, et en particulier la Commission Habitat et Urbanisme, auront la charge de fédérer les idées et les contributions qui auront été formulées dans les débats, les forums... pour proposer un document de référence. L'association d'un large panel d'acteurs (Pays, Parc, services de l'État, CAUE, associations de l'environnement, citoyens...) à l'élaboration de la Charte permettra de prendre en compte les avis, d'en améliorer le contenu et de lui donner une véritable légitimité.

c. Les bénéficiaires visés :

Pays, PNRLG, Communautés de Communes, Communes, autres structures intercommunales, associations.

d. Les dépenses éligibles :

- ingénierie interne ou externe (étude, formation, assistance technique, etc.)
- frais de communication (édition, etc.)

e. Intensité de l'aide :

- taux maximum d'aides publiques : 100%
- taux d'aide LEADER par rapport à la dépense publique : 55 %.

f. Financement FEADER prévu : 50 000,00 euros**g.. Indicateurs de réalisation :**

Nombre de manifestations réalisées	6
Nombre de projets-pilotes accompagnés	10
Charte des éco-communes réalisée	1
Nombre d'actions d'acquisition de compétences et d'actions d'animation	6
Nombre de participants dans les actions	50
Nombre de partenariats public-privé aidés	3

h. Effets attendus sur le territoire (indicateurs de résultats) :

Quantitatif	- Nombre de personnes sensibilisées, - Nombre de communes impliquées.
Qualitatif	- Amélioration de la qualité environnementale des équipements et des aménagements (eau, déserts, énergie, etc.), - Prise de conscience partagée des exigences environnementales (synergies créées autour de l'élaboration de la Charte et de la mise en œuvre des projets-pilotes).

i. Articulation prévue avec d'autres fonds européens :

Le GAL veillera à l'articulation des actions proposées avec l'axe 3 du FEDER.
Seront prioritairement orientées sur le FEDER :

- les actions d'un coût supérieur à 100 000 euros HT portant sur l'éco-conception, la qualité environnementale; l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la gestion durable de la ressource en eau etc.

Des plafonds de dépenses pour des projets éligibles à LEADER seront également fixés dans le règlement intérieur du GAL.

AXE 2 - UN TERRITOIRE FORT DE POTENTIALITÉS POUR ENTREPRENDRE AUTREMENT

Situé au cœur de l'Aquitaine, le territoire des Landes de Gascogne est à un tournant de son évolution socio-économique.

Sa relative bonne desserte routière le rapprochant de Bordeaux et Mont de Marsan, ses ressources foncières importantes à un coût encore modéré, son cadre de vie préservé, attirent une population de plus en plus nombreuse.

Ce regain d'attractivité démographique semble aller de paire avec une certaine fragilisation des ménages. Ainsi, le nombre de familles monoparentales parmi les allocataires CAF du territoire du Pays a augmenté de 29 % entre 2002 et 2006².

Le développement des productions de biens et de services porteuses d'emplois est donc essentiel pour que le territoire tire le meilleur parti des forces nouvelles et que les habitants se sentent acteurs de leur intégration.

Ainsi, afin d'empêcher que le territoire ne s'enferme dans une vocation exclusivement résidentielle, les élus locaux ont fait le choix d'une politique volontariste de développement économique. Celle-ci s'appuie sur les spécificités du territoire (espace, ressources et savoir-faire), sur des engagements partagés pour la protection de l'environnement et sur le soutien aux innovations imaginées grâce aux TIC.

De plus le projet de développement économique du Pays veut donner une large place à la fois à l'accueil d'activités nouvelles et à l'accompagnement du développement du tissu existant. C'est pourquoi, les élus souhaitent miser aussi bien sur le capital humain que constituent les nouveaux arrivants que sur les ressources propres au territoire (ressources forestières, savoir-faire, etc..). Les orientations qu'ils ont retenues, relèvent d'une approche multi-sectorielle et tiennent compte des relations d'interdépendance entre les territoires.

Ainsi, en maximisant ses potentialités de développement endogène et exogène, les Landes de Gascogne pourront se structurer en bassins de vie et s'affirmer dans un nouveau rapport de complémentarités avec les agglomérations urbaines de Bordeaux et de Mont-de-Marsan qui s'étendent sur ses franges.

Plusieurs pistes d'actions sont d'ores et déjà repérées et vont être formalisées dans le Schéma de développement économique en cours d'élaboration. Par leur nature et leur caractère expérimental, plusieurs d'entre elles relèvent de la démarche LEADER et se réfèrent à trois orientations prioritaires :

- Innover dans l'accueil de nouvelles activités économiques,
- Développer les filières renforçant l'identité territoriale,
- Favoriser la consommation à l'échelle locale.

2.1 - Innover dans l'accueil de nouvelles activités économiques

Référence au dispositif du PDRH : 321 - services de base pour l'économie et la population rurale

a. Objectifs stratégiques :

La faible « notoriété » économique du territoire des Landes de Gascogne n'a pas été un frein à l'implantation et au développement de grandes entreprises qui tiennent de nos jours des positions de leaders au plan national voire international. Ces activités économiques qui continuent d'investir sur le territoire, ont su valoriser une ressource forestière abondante, des infrastructures de communication satisfaisantes, une proximité de bassins importants de consommation.

Certaines collectivités ont souhaité capter ce potentiel d'implantation en créant des infrastructures spécifiques d'accueil d'entreprises (zones d'activités, bâtiments relais, zones artisanales...). Mais ces initiatives reproduisant souvent des modèles périurbains, donnent aujourd'hui des résultats en demi-teinte et montrent ses limites.

Face à ces constats et pour répondre à sa volonté de développement économique, le Pays des Landes de Gascogne souhaite **INNOVER ET SE DÉMARQUER**.

Par sa démarche et ses initiatives, il veut développer sa « notoriété et son image économique » et offrir son potentiel à des entrepreneurs qui voudraient « entreprendre autrement », c'est-à-dire bénéficier d'un cadre de vie de qualité, partager une éthique du développement durable, s'intégrer dans un tissu économique dynamique sachant collaborer, échanger, innover autour de services partagés.

Cette démarche tournée en partie vers l'accueil d'activités exogènes, visera aussi le développement du tissu existant, et le mobilisera en tant que moteur principal de l'attractivité économique future.

b. Objectifs opérationnels et contenu des actions envisagées :

Le Pays se propose de travailler sur la conception d'infrastructures originales, articulées autour d'outils d'accueil et d'animation économiques innovants et pertinents à l'échelle du territoire. L'ambition est d'allier à la fois le respect de l'environnement (voire même sa valorisation en tant qu'atout identitaire majeur du territoire), et un fonctionnement en réseau s'appuyant sur les complémentarités inter-équipements, sur des solidarités inter-cantoniales et sur une communication partenariale renforcée. Il s'agira non seulement d'innover dans la forme des investissements à venir, mais aussi et surtout de créer des outils capables d'animer, de valoriser les équipements existants ou à créer.

Le programme LEADER soutiendra et accompagnera deux types d'actions concourant à cette ambition :

Les études de conception et de mise en œuvre d'infrastructures économiques innovantes et de leurs outils d'accueil et d'animation :

Les projets d'études de conception et de mise en œuvre, devront intégrer les objectifs stratégiques précédemment énoncés. Il pourra s'agir par exemple d'études concernant la création de « pôles thématiques » (écopôle, chimie, services...), d'études concernant la requalification d'infrastructures

existantes (déjà loties ou non loties) afin de les adapter à l'image souhaitée du territoire et aux attentes du marché et des usagers. Il pourra s'agir aussi d'études de concepts et de services originaux tels que la pépinière d'entreprises inter-cantonale et « diffuse », « l'airial d'entreprises » (espace d'activités qui allierait « habitat de l'entrepreneur » et « local d'exercice de l'activité » le tout sous la forme de « l'airial » traditionnel landais)...

Afin de permettre une bonne traduction des projets et concepts dans les phases opérationnelles, les études pourront intégrer de l'appui technique spécifique et de la maîtrise d'œuvre.

L'accompagnement au lancement des outils d'accueil et d'animation économique créés en lien avec les infrastructures économiques.

Pour être pertinentes les infrastructures à créer ou à re-qualifier, nécessiteront des outils complémentaires d'accueil, d'animation et de services qu'il est indispensable de stimuler et soutenir simultanément à la création des infrastructures proprement dites. Ces outils devront prendre en compte une échelle inter-cantonale. Le projet d'Espace Economie Emploi Formation du Sud-Gironde mené par trois Communautés de Communes et le Pays, et qui s'articule autour de la création de trois infrastructures d'accueil complémentaires, répond tout à fait à cette ambition.

Les services éligibles à LEADER pourront concerner l'accompagnement de projets liés à la création et transmission d'entreprises (accompagnement économique, environnemental, social ...), la « prospection-accueil » de projets (« Challenge à la création », « prospection de jeunes talents », « séjours découverte du territoire », « essaimage »...). Les expériences de création de « services » intégrés à une infrastructure et partagés entre les entreprises (bureaux et équipements communs, Coopératives d'Activités et d'Emplois...) seront également soutenues.

c. Les bénéficiaires visés :

Organismes publics (Pays des Landes de Gascogne, Communauté de Communes, syndicat mixte, chambres consulaires), groupement d'entreprises, associations, sociétés de type coopératif.

d. Les dépenses éligibles :

- ingénierie interne ou externe (études, assistance à maîtrise d'ouvrage, évaluation, formation, etc.),
- achat d'équipements et de matériels (liés aux outils d'accueil et d'animation économique),
- frais de communication,
- frais de personnels et de fonctionnement (pour le lancement des outils d'accueil et d'animation).

e. Intensité de l'aide :

- taux maximum d'aides publiques : 100 % (dans le respect de la règle de minimis pour les groupements d'entreprises et les sociétés de type coopératif)
- taux d'aide LEADER par rapport à la dépense publique : 55 %.

f. Financement FEADER prévu : 180 000,00 euros**g. Indicateurs de réalisation :**

Nombre d'études de conception et faisabilité réalisées	8
Nombre d'infrastructures d'accueil créées ou re-qualifiées	8
Nombre d'outils d'accueil et d'animation accompagnés	6
Nombre d'actions aidées	25
Volume total des investissements	367 300 euros

h. Effets attendus sur le territoire (indicateurs de résultats) :

Quantitatif	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises accueillies et implantées, - Nombre d'emplois créés, - Notoriété du territoire développée.
Qualitatif	<ul style="list-style-type: none"> - Accroissement de la qualité environnementale des équipements - Accroissement de la qualité d'accueil des projets - Développement du partenariat entre collectivités, et avec les entreprises

i. Articulation prévue avec d'autres fonds européens :

Le GAL veillera à l'articulation des actions proposées avec l'axe 1 du FSE.

Seront prioritairement orientés sur le FSE les actions d'accueil et d'animation économique qui :

- sont destinées principalement à des personnes en grande difficulté,
- concernent un territoire plus large que celui du Pays des Landes de Gascogne,
- ne sont pas liés à des infrastructures économiques innovantes.

Des plafonds de dépenses pour des projets éligibles à LEADER seront également fixés dans le règlement intérieur du GAL (investissements lourds exclus).

2.2 - Développer les filières renforçant l'identité territoriale

Référence au dispositif du PDRH : 341 B - stratégies locales de développement en dehors de la filière forêt-bois.

a. Objectifs stratégiques :

Le Pays des Landes de Gascogne est riche de productions agricoles et sylvicoles, qui singularisent son territoire, et contribuent à son identité : le Pin des Landes, l'Armagnac, le Poulet jaune des Landes, le Bœuf de Bazas, etc. Certaines de ces filières économiques sont fragiles (ou en devenir), et nécessitent d'être accompagnées dans leur développement pour accroître la production de richesses locales, mais aussi pour renforcer une " image " du territoire bénéfique à son attractivité.

Mais le territoire est aussi riche de « potentialités » encore non révélées, qui peuvent donner naissance à de nouvelles productions et qu'il est nécessaire de pouvoir accompagner dans leur émergence. L'accompagnement à l'émergence de la pisciculture dans les années 80, a ainsi abouti à la création de plus de 200 emplois aujourd'hui. Mais on peut également citer les « éco-matériaux », les « éco-produits », la « bio énergie », qui ouvrent de nouveaux champs d'investigation et qui pourront prendre corps dans les Landes de Gascogne.

Ces démarches d'accompagnement de filières ont pour finalité d'accroître la « production de richesses » au plan local. Mais elles devront aussi s'attacher à renforcer l'appropriation par les habitants (et notamment par les nouveaux arrivants) de ces " images valorisantes " qui fondent l'identité et l'attractivité du territoire.

b. Objectifs opérationnels et contenu des actions envisagées :

Le programme LEADER se propose d'intervenir sur trois types d'actions collectives (partenariats public-privé) :

> *La constitution et la formation de réseaux d'acteurs rattachés à une filière locale ou à l'émergence d'une production.*

Il s'agit par-là de stimuler des groupes de réflexion et d'initiative, de rapprocher des acteurs, d'aider à la constitution de structures collectives, de concevoir et mettre en place des formations opérationnelles (formations-actions en phase avec des objectifs de mobilisation et d'amélioration de la production,...).

> *Les études de développement s'inscrivant dans une démarche collective de filière locale.*

Le programme LEADER soutiendra les études de développement de filières locales, portées par des démarches collectives liées au territoire. Il s'agira d'études à caractère économique, organisationnel, prospectif (études de développement stratégique, organisation, marketing, commercialisation, conception - adaptation de nouveaux produits, logistique, amélioration qualité notamment dans ses dimensions environnementales...). Les éventuelles opérations de « recherche et développement » à caractère technologique seront aiguillées sur le programme FEDER Aquitain.

Ces études de développement valoriseront si possible des partenariats « entreprises – organismes d’interfaces et d’enseignements - territoire » comme cela a déjà été expérimenté avec des organismes tels que l’Ecole Supérieure d’Architecture et du Paysage de Bordeaux, le CRED, l’Ecole Supérieure du Bois de Nantes,...

> **Les opérations de communication et de promotion d’une filière locale**

Les démarches collectives d’organisation de productions, de promotions, valorisant à la fois le « produit » et « l’image du territoire » pourront être soutenues : manifestations, salons, sites Internet, opérations de « médiation » avec la population...

c. Les destinataires visés :

Les actions seront destinées essentiellement à des acteurs des filières locales (producteurs, sylviculteurs, propriétaires forestiers, élus des communes forestières, chefs d’entreprises et salariés dans ces filières etc.).

d. Les bénéficiaires visés :

Collectivités territoriales, EPCI et les autres groupements de collectivités locales, organisme professionnel, chambres consulaires (pour des opérations multi-partenariales et multisectorielles), Pays, Parc, Conseil de Développement, associations ou entreprises portant des démarches collectives.

e. Les dépenses éligibles :

- ingénierie interne ou externe (étude, évaluation, formation, appui technique, etc.)
- frais de communication et de promotion
- frais de personnels et de fonctionnement directement liés aux actions (pour une durée limitée qui sera fixée par le Comité de Programmation)
- frais de déplacement.

f. Intensité de l’aide :

- taux maximum d’aides publiques : 100 % (dans le respect du régime des aides à finalité régionale et du règlement de minimis pour les entreprises)
- taux d’aide LEADER par rapport à la dépense publique : 55 %.

f. Financement FEADER prévu : 45 000,00 euros

>>

g. Indicateurs de réalisation :

Nombre d'animations de filières menées	6
Nombre d'études réalisées	10
Nombre d'opérations de communication lancées	10
Nombre de participants	100
dont nombre de participantes	50
Nombre d'actions d'acquisition de compétences et d'actions d'animation	10
Nombre de partenariats public-privé aidés	2

h. Effets attendus sur le territoire (indicateurs de résultats) :

Quantitatif	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes, d'entreprises, d'organismes mobilisés, - Evolution des Chiffres d'affaires des entreprises concernées, - Evolution des emplois des filières, - Evolution du nombre d'entreprises par filière.
Qualitatif	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en synergie positive entre l'image « produit » et l'image du « territoire » notamment dans sa dimension de « qualité environnementale », - Création de réseaux « d'acteurs collaborant », - Connaissance et appropriation par la population des potentialités et dynamiques économiques locales.

i. Articulation prévue avec d'autres fonds européens :

Les projets de « Recherche Développement » propres à une entreprise particulière (ou à un groupe d'entreprises), et impliquant de la recherche technologique seront traités dans le cadre du programme FEDER (Objectif 1-1 : développer la recherche finalisée et valoriser ses résultats).

Pour les autres actions éligibles à LEADER, des plafonds de dépenses seront également fixés dans le règlement intérieur du GAL.

2.3 - Développer l'écotourisme pour renforcer l'identité territoriale

Référence au dispositif du PDRH : 313 - Promotion des activités touristiques

a. Objectifs stratégiques :

La stratégie de développement engagée autour de l'écotourisme depuis maintenant près de trois ans par le Pays des Landes de Gascogne et le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne traduit une volonté : mettre en place un développement touristique exprimant, par ses atouts et ses qualités, les valeurs patrimoniales d'un territoire. L'écotourisme, dans l'esprit (dimension éthique ou écocitoyenne) et dans la forme (tourisme écologique ou durable ou « vert », rural, agricole) est l'outil adéquat.

L'approfondissement du projet territorial touristique Parc – Pays implique de :

- Confirmer les assises d'un projet commun avec des valeurs partagées : le tourisme acteur du développement local, la préservation et la valorisation du patrimoine culturel et gastronomique, le respect des équilibres sociaux, économiques et humains du territoire.
- Affirmer le Pôle Touristique des Landes de Gascogne comme outil de cohésion et de synergie entre les projets de territoire du Pays des Landes de Gascogne et du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne.
- Afficher une ambition commune : le renforcement et la qualification d'une destination Landes de Gascogne avec un positionnement fort sur l'écotourisme.

b. Objectifs opérationnels et contenu des actions envisagées :

Le programme LEADER se propose d'intervenir sur trois types d'actions :

> **La constitution et la formation de réseaux d'acteurs rattachés à l'écotourisme.**

Il s'agit par-là de stimuler des groupes de réflexion et d'initiative, de rapprocher des acteurs, d'aider à la constitution de structures collectives, de concevoir et mettre en place des formations opérationnelles (formations-actions en phase avec des objectifs de mobilisation et d'amélioration de la production,...).

> **Les études de développement s'inscrivant dans une démarche collective de l'écotourisme.**

Le programme LEADER soutiendra les études de développement de filières locales, portées par des démarches collectives liées au territoire. Il s'agira d'études à caractère économique, organisationnel, prospectif (études de développement stratégique, organisation, marketing, commercialisation, conception - adaptation de nouveaux produits, logistique, amélioration qualité notamment dans ses dimensions environnementales...).

Ces études de développement valoriseront si possible des partenariats « entreprises – organismes d'interfaces et d'enseignements - territoire ».

> Les opérations de communication et de promotion de l'écotourisme

Les démarches collectives d'organisation de productions, de promotions, valorisant à la fois le « produit » et « l'image du territoire » pourront être soutenues : manifestations, salons, sites Internet, opérations de « médiation » avec la population...

c. Les bénéficiaires visés :

Organismes publics (Pays, Parc, chambres consulaires), associations et organismes professionnels, Communes, EPCI et les autres groupements de collectivités locales, Conseil de Développement, éventuellement entreprises portant des démarches collectives.

d. Les dépenses éligibles :

- ingénierie interne ou externe (étude, évaluation, appui technique, etc.),
- achat d'équipements et de matériels liés à la communication (TIC),
- frais de communication et de promotion,
- frais de personnels et de fonctionnement directement liés aux actions (pour une durée limitée qui sera fixée par le Comité de Programmation),
- frais de déplacement.

e. Intensité de l'aide :

- taux maximum d'aides publiques : 100 %
Pour les entreprises, le montant total d'aide publique sera limité à 200 000 euros et soumis au respect des conditions de règlement R (CE) de la Commission concernant l'application des articles 87 et 88 CE du Traité CE aux aides de minimis, sauf dispositions plus favorables relevant d'un régime notifié approuvé par la Commission.
- taux d'aide LEADER par rapport à la dépense publique : 55 %.

f. Financement FEADER prévu : 35 000,00 euros

g. Indicateurs de réalisation :

Nombre d'animations de filières menées	1
Nombre d'études réalisées	5
Nombre d'opérations de communication lancées	5
Nombre de nouvelles infrastructures touristiques et éléments aidés	-
Volume total des investissements	133 640 euros

h. Effets attendus sur le territoire (indicateurs de résultats) :

Quantitatif	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes, d'entreprises, d'organismes mobilisés, - Evolution des Chiffres d'affaires des entreprises concernées, - Evolution des emplois des filières, - Evolution du nombre d'entreprises par filière.
Qualitatif	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en synergie positive entre l'image « produit » et l'image du « territoire » notamment dans sa dimension de « qualité environnementale », - Création de réseaux « d'acteurs collaborant », - Connaissance et appropriation par la population des potentialités et dynamiques économiques locales.

i. Articulation prévue avec d'autres fonds européens :

Sans objet.

2.4 - Favoriser la consommation à l'échelle locale

Référence au dispositif du PDRH : 321 - services de base pour l'économie et la population rurale

a. Objectifs stratégiques :

Les nouveaux arrivants sont souvent demandeurs de services commerciaux qu'ils ne trouvent pas sur place. Ils en viennent donc à diriger leur consommation plutôt à l'extérieur de leur zone d'habitat, faisant perdre un chiffre d'affaires important à l'économie locale.

De leur côté, des producteurs locaux ont des difficultés de débouchés et vendent souvent leur production et leurs services à des distances éloignées. Cette situation est souvent le fait d'une méconnaissance par les habitants de « l'offre » locale, et d'une difficulté des différents producteurs (en biens ou services) à se faire connaître et à s'adapter aux nouveaux modes de vie et de consommation.

Le Pays souhaite réduire ce phénomène d'évasion commerciale, en stimulant et en accompagnant la création de nouveaux services de proximité, et en favorisant les circuits courts. Les nouvelles techniques de l'information et de la communication devraient être un facteur clé dans la réussite de cette démarche. Ces techniques pourront en effet faciliter non seulement la mise en relation du producteur avec le consommateur, mais aussi les relations inter-producteurs (stimulant des offres en synergie) ou même les relations entre consommateurs (groupements d'achats...).

L'objectif de favoriser la consommation à l'échelle locale répond aussi au souhait de renforcer le lien social entre les habitants et de créer de véritables petits « bassins de vie » où la nécessité de déplacement sera moins prégnante.

Mais ces objectifs seront atteints, si on est aussi attentif au maintien du tissu artisanal et commercial, élément essentiel pour assurer la possibilité d'une consommation à l'échelle locale. Ce maintien de « l'offre de proximité » passe par la résolution des problèmes de « transmission – reprise », une meilleure appropriation par les entreprises des nouvelles technologies (telles que l'informatique, l'Internet...), l'intégration des nouvelles exigences environnementales... Des opérations d'appui seront donc à mener dans ce sens.

b. Objectifs opérationnels et contenu des actions envisagées :

Dans ce contexte stratégique, le programme LEADER soutiendra trois types d'actions :

> *Les études sur le développement de nouveaux commerces et services de proximité.*

Il s'agira de soutenir la réalisation d'études de conception de nouveaux systèmes de commercialisation et de distribution en milieu rural, d'études de marché et de faisabilité commerciale liées à la création ou au développement de commerces et services, mais aussi éventuellement d'études d'impacts commercial et social liés à l'implantation de moyennes surfaces par exemple...

> *L'expérimentation et la promotion de démarches collectives valorisant des commerces et services de proximité, les circuits « courts »*

Ces démarches seront « collectives » si elles mobilisent au minimum trois acteurs locaux et si elles restent « ouvertes » à de nouvelles participations. Ces démarches pourront concer-

ner par exemple la création et promotion de marchés de producteurs, la création d'un annuaire de compétences, l'expérimentation d'une commercialisation collective ou partagée en réseau (AMAP par exemple...), la mise en synergie commerciale de prestataires de types différents tels que « cantines et exploitants agricoles locaux » ou comme « prestataires touristiques - agriculteurs - artisans locaux »...

> **Les opérations d'accompagnement au maintien et au développement du tissu artisanal et commercial de proximité**

Le programme LEADER soutiendra les opérations partenariales d'accompagnement aux mutations attendues dans l'artisanat et le commerce au niveau du Pays : transmission – reprise, valorisation des NTIC, intégration des normes environnementales... Ces opérations concerneront de l'expertise et de l'ingénierie comme appui technique à apporter aux entreprises pour leur permettre de franchir ces mutations.

c. Les bénéficiaires visés :

Pays, Parc, Chambres consulaires, Communes, Communautés de Communes, les autres groupements de collectivités locales, Groupements d'entreprises, Associations.

d. Les dépenses éligibles :

- ingénierie interne ou externe (étude, évaluation, formation, assistance technique, etc.),
- achat d'équipements et de matériels informatiques (en investissements collectifs),
- frais de communication,
- frais de personnels et frais annexes liés à une expérimentation,
- achats de prestations de services (création de sites Internet...).

e. Intensité maximale de l'aide :

- taux maximum d'aides publiques : 100% (dans le respect de la règle de minimis pour les groupements d'entreprises)
- taux d'aides LEADER par rapport à la dépense publique : 55 %.

f. Financement FEADER prévu : 62 500,00 euros

g. Indicateurs de réalisation :

Nombre d'études de développement de nouveaux commerces et services	10
Nombre d'expérimentations de démarches collectives	6
Nombre d'opérations d'accompagnement au maintien du tissu artisanal et commercial	8
Nombre d'actions aidées	28
Volume total des investissements	225 000 euros

h. Effets attendus sur le territoire (indicateurs de résultats) :

Quantitatif	<ul style="list-style-type: none"> - Accroissement du Chiffre d'affaires des entreprises de proximité concernées - Création de nouvelles entreprises, de nouveaux services, - Maintien des entreprises existantes et accroissement de leur performances.
Qualitatif	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement d'un lien au territoire, - Réduction des déplacements de personnes et transports de marchandises.

i. Articulation prévue avec d'autres fonds européens :

Le GAL veillera à l'articulation des actions proposées avec l'axe 1 du FSE et avec le FEDER. Seront prioritairement orientées sur le FSE les actions liées à la transmission reprise qui seront :

- sur un territoire plus large que celui du Pays des Landes de Gascogne,
ou
- ciblées principalement sur un public « fragilisé » de repreneurs,
ou
- élaborées avec l'implication de moins de trois partenaires.

Seront prioritairement orientées sur le FEDER :

- les actions d'un coût supérieur à 100 000 euros HT portant sur les modes de production et de consommation durables,
- les actions de promotion via les TIC dont le coût total dépasserait 60 000 euros HT.

AXE 3 - LES SERVICES : UNE RESSOURCE POUR L'INTÉGRATION SOCIALE ET L'ÉQUITÉ TERRITORIALE

Longtemps vécu comme une “ ressource ” (agriculture, sylviculture, etc.), les Landes de Gascogne, à l'image d'autres campagnes, prennent de plus en plus une fonction de “ cadre de vie ”. Cette fonction est d'autant plus prégnante qu'elle est liée aux nouveaux arrivants, qui, tout en étant particulièrement sensibles à la qualité de vie de cet espace, y habitent souvent sans y vivre, en raison de longues migrations domicile – travail.

L'accroissement démographique désormais soutenu impacte ainsi l'identité du territoire (évolution des paysages, étiolement de la transmission du patrimoine culturel) et influe sur le sens du “ vivre ensemble ”, avec des risques (aggravation des conflits d'usage, tentation du repli, exclusion) et des bienfaits (revitalisation des villages, redynamisation culturelle, renouvellement des acteurs locaux : élus, bénévoles, chefs d'entreprises).

Dans ce nouveau contexte de fortes mutations, la cohésion sociale est fragilisée et son maintien nécessite de favoriser le sentiment d'intégration des habitants, anciens ou nouveaux, au sein d'un espace de vie et non pas simplement dans un cadre de vie.

C'est pourquoi, l'organisation du territoire en bassins de vie, où il est possible d'habiter, de vivre et de travailler, grâce à des services et des activités porteuses d'emploi en nombre suffisant, est le scénario retenu par les élus locaux. De plus, ce choix rejoint les exigences du développement durable et préserve donc les atouts du territoire.

Sur la période antérieure, de 2002 à 2007, les Landes de Gascogne ont mené une politique ambitieuse en matière de services. Plusieurs Communautés de Communes ont consacré des moyens importants pour structurer une offre en direction de l'enfance-jeunesse, des personnes âgées et en matière d'accès aux soins. Le programme LEADER +, bien que mobilisé tardivement sur le volet « Services », a également soutenu un certain nombre d'actions innovantes, telles qu'une médiathèque avec des points relais, des ateliers d'échanges de savoirs (retenue comme opération pertinente au niveau national), et un pôle de services numériques.

Forts de cette expérience et de la reconnaissance des partenaires extérieurs (label « Pôle d'Excellence Rurale » pour 5 projets innovants en matière de services ; territoire rural pilote pour la Région Aquitaine en matière de santé), les élus souhaitent aujourd'hui aller encore plus loin dans une politique de services concertée à l'échelle du territoire.

La démarche Agenda 21 engagée par le Pays des Landes de Gascogne ainsi que le nouveau programme LEADER poussent à innover dans ce domaine, notamment sur la méthode. En effet, afin de garantir l'intégration sociale, la manière de mettre en place un nouveau service, en y associant l'usager, importe au moins autant que la nature du service en lui-même.

>>

De plus, en raison des mutations que connaît le territoire des Landes de Gascogne, ses spécificités paysagères et son patrimoine culturel risquent de ne plus suffire à maintenir le sentiment d'appartenance à une identité commune. De ce fait, il importe de renforcer les motifs d'adhésion aux bassins de vie qui composent les Landes de Gascogne, en garantissant une équité territoriale dans l'accès aux soins, aux savoirs, à la culture, etc.

Ces deux objectifs, intégration sociale et équité territoriale, trouvent une traduction concrète dans quatre axes opérationnels du nouveau programme LEADER :

- Encourager une pratique collective de la citoyenneté
- Imaginer des nouveaux services de proximité
- Favoriser l'échange de savoirs et l'accès aux savoirs
- Développer la culture du numérique

3.1 Encourager une pratique collective de la citoyenneté

Référence au dispositif du PDRH : 321 - services de base pour l'économie et la population rurale

a. Objectifs stratégiques :

L'intégration de nouveaux habitants passe entre autre par le développement des occasions de rencontres, d'échanges et de mobilisations collectives. Par diverses initiatives, les acteurs locaux (collectivités locales ou associations) peuvent aider les nouveaux habitants à s'épanouir en s'engageant concrètement au niveau local. Il ne s'agit pas de créer des actions « réservées » aux nouvelles populations mais d'activer les leviers, pour renforcer le lien social.

L'objectif stratégique de cette action est donc de susciter et de conforter le sentiment d'appartenance au territoire, par le partage de valeurs communes et le vécu d'évènements fédérateurs.

b. Objectifs opérationnels et contenu des actions envisagées :

Le Pays des Landes de Gascogne est conscient que l'exercice « au quotidien » de la citoyenneté est un facteur majeur de cohésion sociale. C'est pourquoi, le GAL soutiendra des projets de services impliquant aussi bien les maîtres d'ouvrage que les usagers dans la promotion des valeurs du territoire, telles que la solidarité, la coopération, l'égalité des chances et la protection de l'environnement.

> Actions de sensibilisation :

Pour garantir une évolution positive des pratiques, les actions « tout public » de sensibilisation et d'apprentissage au développement durable seront soutenues (organisation de conférence, de débats, d'expositions, d'animations, de sentiers découvertes, etc.).

Les collectivités locales sont des acteurs centraux du changement car leurs pratiques peuvent avoir valeur d'exemples. Aussi, les initiatives des Communes ou des Communautés de Communes pour améliorer leurs politiques et leurs services seront encouragées (sensibilisation des élus et des agents aux bonnes pratiques, étude et communication sur la mise en place de plans d'éco-gestion relatifs aux bâtiments et aux espaces publics, etc.).

Afin que les valeurs du territoire soient mieux portées à l'extérieur, le GAL soutiendra aussi les manifestations citoyennes, organisées au niveau local dans un cadre national, européen ou mondial (Journée mondiale de la liberté de la Presse, Journée internationale de la Paix, Journée de l'Europe, Journée de la Femme, etc.).

> Actions participatives :

Le GAL souhaite valoriser les jeunes, dont un grand nombre n'est pas originaire du territoire, et les anciens, principaux bénéficiaires des politiques publiques, comme ressources pour le territoire. Les actions associant ces deux publics seront donc privilégiées (projets « citoyens » des CLSH, conseil d'enfants ou de jeunes, conseil des anciens, action favorisant les liens intergénérationnels, etc.). Un des critères de sélection de ce type d'actions sera la participation effective des jeunes ou des anciens au projet.

Les associations culturelles sont également concernées par cette fiche-action. Le GAL mettra l'accent sur l'organisation de manifestations culturelles éco-responsables. Les actions en leur faveur pourront consister aussi bien en des mesures de diagnostic, de sensibilisation et d'accompagnement que des aides pour l'organisation d'éco-festivals (vaisselle biodégradable, tri, toilettes sèches, etc.).

Sur des projets inter-structures, l'ingénierie territoriale du Parc ou du Pays pourra être mobilisée.

c. Les bénéficiaires visés :

Pays, Parc, Communes, EPCI, les autres groupements de collectivités locales, Conseil de développement, Associations.

d. Les dépenses éligibles :

- ingénierie interne ou externe (étude, évaluation, formation, assistance technique, etc.),
- achat d'équipements et de matériels (notamment recyclables ou informatiques),
- frais de communication,
- frais de personnels et de fonctionnement liés aux actions (pour une durée limitée qui sera fixée par le Comité de Programmation),
- frais artistiques (cachets, frais d'hébergement, de déplacement et de restauration des artistes, frais techniques liés aux spectacles, droits d'auteur, etc.).

e. Intensité de l'aide :

- taux maximum d'aides publiques : 100%
- taux d'aides LEADER par rapport à la dépense publique : 55 %.

f. Financement FEADER prévu : 80 000,00 euros**g. Indicateurs de réalisation :**

Nombre d'actions de sensibilisation soutenues	15
Nombre d'actions pour une gestion publique durable	6
Nombre d'actions impliquant les jeunes et les anciens	10
Nombre de manifestations soutenues	10
Nombre d'actions aidées	40
Volume total des investissements	191 500 euros

h. Effets attendus sur le territoire (indicateurs de résultats) :

Renforcement de la cohésion sociale : nombre d'acteurs impliqués (structures et personnes) et nombre de jeunes et de personnes âgées impliqués

Amélioration de la prise en compte de l'environnement dans les pratiques collectives et individuelles

i. Articulation prévue avec d'autres fonds européens :

Le GAL veillera à leur articulation avec le FEDER. Seront prioritairement orientées sur le FEDER les actions :

- Les actions d'éducation à l'environnement inscrite dans une démarche d'intérêt régional (réseau aquitain d'éducation à l'environnement, réseau des contrats Aquitaine Nature etc.)
- les actions favorisant le lien social via les TIC et dont le coût total dépasserait 60 000 euros HT.

3.2 - Imaginer des nouveaux services de proximité

Référence au dispositif du PDRH : 321 - services de base pour l'économie et la population rurale

a. Objectifs stratégiques :

Dans la continuité du Schéma de services du Pays des Landes de Gascogne en cours d'élaboration, LEADER permettra de soutenir les efforts du territoire en faveur d'une offre de services adaptée au Pays et répondant aux nouveaux besoins. Sans exclure d'autres thèmes, ce programme mettra l'accent sur deux domaines prioritaires : la santé et la jeunesse. Dans les deux cas, il s'agira de mieux préparer les élus, les professionnels et les usagers aux changements sociétaux, tels que la diminution du nombre de médecins en milieu rural et le renouvellement de la population du Pays.

En complément, ce programme permettra aussi d'agir de façon transversale à plusieurs services pour la structuration du territoire en bassins de vie.

b. Objectifs opérationnels et contenu des actions envisagées :

> Santé :

En matière d'accès aux soins, la situation globale est contrastée et tend à se fragiliser. Les conditions d'exercices rendent fragiles la présence et le maintien de l'offre médicale sur le territoire et le Pays entend anticiper sur les évolutions dans les pratiques médicales afin de rendre l'exercice le plus favorable possible pour les professionnels de la santé.

En ce sens, le GAL souhaite soutenir des projets impliquant des professionnels de santé grâce à l'accompagnement et à l'aide à l'équipement des maisons de santé pluridisciplinaires ainsi qu'à la prospection des professionnels de santé.

Le GAL pourra mettre l'accent sur l'aide à la conception de ces projets de regroupements professionnels mais également sur des soutiens en matière de petits équipements favorisant les pratiques interprofessionnelles et d'aide au recrutement de personnel non médical.

Face à la pénurie nationale annoncée dans les 10 prochaines années, les outils d'amélioration des conditions d'exercice devront être couplés à une recherche active des médecins susceptibles de s'installer. Le GAL souhaite ainsi favoriser la mise en place de services de prospection des médecins.

> Actions en faveur de la jeunesse :

Afin d'améliorer la cohésion sociale et territoriale, il importe de mieux intégrer les jeunes sur le territoire et de réunir les conditions pour qu'ils s'y maintiennent et jouent ainsi un rôle actif dans le développement du Pays des Landes de Gascogne.

Or, la redéfinition des politiques locales de la jeunesse est à étudier au regard de l'évolution des orientations de la CNAF, des mutations territoriales consécutives à l'accueil de nouvelles familles et des transformations sociales, telles que l'allongement de la jeunesse ou la recomposition du modèle familial.

Pour préparer cette réflexion, une formation-action a été proposée aux acteurs Jeunesse du Pays des Landes de Gascogne en 2007 - 2008. Les 1ères journées de regroupement confirment les attentes des professionnels en matière d'échange d'expériences et de projets communs. C'est pourquoi, le GAL mobilisera des moyens tant en animation qu'en soutien financier pour poursuivre cette

mise en réseau et accompagner la mise en œuvre de projets communs.

Le GAL incitera aussi les collectivités locales et leurs partenaires (Mission Locale, CLSH, etc.) à expérimenter des actions en direction des enfants, des jeunes et de leurs familles qui soient mieux intégrées à leur politique globale de développement.

Les projets transversaux, associant plusieurs services d'une même Communauté de Communes et les projets s'appuyant sur le partenariat et la mise en réseau des acteurs seront donc privilégiés.

Considérant l'étendue du territoire et la dispersion des populations, le GAL sera attentif à la pertinence de l'échelle territoriale choisie pour développer des actions. Il s'agira d'allier le principe de service de proximité à la nécessité de concrétiser la solidarité territoriale.

Les actions soutenues par LEADER devront contribuer à structurer le territoire en bassins de vie en permettant aux habitants :

- de mieux concilier vie privée, vie professionnelle et vie sociale (aménagement des horaires des lieux d'accueil pour la petite enfance, nouveaux services de garde, etc.),
- de s'investir «là où ils sont» dans l'apprentissage de la vie sociale et de l'autonomie (soutien à la parentalité, ateliers d'éveil, projets jeunes, etc.),
- de favoriser l'égalité des chances, en favorisant l'accès aux pratiques artistiques (mise en place de bourses, de stages découverte, d'écoles itinérantes, etc.)

> Actions en faveur de l'équité territoriale :

Les actions innovantes et expérimentales seront encouragées pour favoriser la mobilité (facteur d'intégration sociale) et pallier à l'handicap territorial des distances (diagnostic, étude de faisabilité, expérimentation de modes de déplacements alternatifs, etc.).

Les actions concernant la lecture publique en milieu rural seront aussi favorisées, dans la mesure où les services tels que les médiathèques ou les bibliothèques contribuent à animer le territoire et mènent une politique active d'ouverture vers tous les publics.

Les actions contribuant à décloisonner les stratégies d'opérateurs de services (par exemple dans le domaine de l'aide à domicile) et à la mise en réseau des acteurs, au service d'une meilleure accessibilité, seront également éligibles (diagnostics partagés, relais de services publics, etc.). L'évolution ou la création de services dans un cadre coopératif impliquant différents opérateurs (usagers, entreprises, collectivités locales) seront accompagnées. Il pourra s'agir par exemple d'études de faisabilité pour la création de SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), d'appui technique au montage du projet et, dans le cas où le projet créerait des emplois directs, d'aide au démarrage.

c. Les bénéficiaires visés :

Pays des Landes de Gascogne, PNLRG, organismes publics, Communes, Communautés de Communes, les autres groupements de collectivités locales, Associations, organisations professionnelles.

d. Les dépenses éligibles :

- ingénierie interne ou externe (étude, évaluation, appui technique, etc.)
- achat de petits équipements et de matériels
- frais de communication
- frais de personnels et de fonctionnement directement liés aux actions (pour une durée limitée qui sera fixée par le Comité de Programmation).

e. Intensité de l'aide :

- taux d'aides publiques : 100 %,
- taux d'aides LEADER par rapport à la dépense publique : 55 %.

f. Financement FEADER prévu : 150 000,00 euros

g. Indicateurs de réalisation :

Nombre d'actions dans le domaine de la santé	11
Nombre de projets petite-enfance, enfance	10
Nombre de projets jeunes	10
Nombre de projets en faveur de la mobilité	5
Nombre de projets inter-services/interstructures/coopératifs	11
Nombre d'actions aidées	60
Volume total des investissements	312 800 euros

h. Effets attendus sur le territoire (indicateurs de résultats) :

1	Amélioration de la densité médicale (nombre de nouveaux médecins installés)
2	Amélioration de la cohésion sociale (nombre d'enfants et de jeunes touchés)
3	Amélioration de la cohésion territoriale (nombre de partenaires par projet, échelle des projets)

i. Articulation prévue avec d'autres fonds européens :

Le GAL veillera à l'articulation des actions proposées avec le FSE et le FEDER. Seront prioritairement orientées sur le FSE :

- les actions d'insertion professionnelle destinées principalement à des personnes en grande difficulté (demandeurs d'emploi longue durée, personnes handicapées, etc.),
- les actions visant l'accès des jeunes à l'emploi,
- les actions ciblant principalement un public féminin afin d'améliorer son accès à l'emploi.

Seront prioritairement orientées sur le FEDER (axe 2) les actions d'amélioration de l'accessibilité des services et les actions de mise en réseau via les TIC dont le coût total dépasserait 60 000 euros HT.

3.3 - Favoriser l'échange de savoirs et l'accès aux savoirs

3.3.A - Favoriser la transmission du patrimoine culturel

Référence au dispositif du PDRH : 323 E - Conservation et mise en valeur du patrimoine culturel

a. Objectifs stratégiques :

Élément clé de la stratégie de Lisbonne, « l'apprentissage tout au long de la vie n'est pas synonyme de formation «récurrente», mais signifie que, grâce à un effort particulier pour «apprendre à apprendre», un lien permanent est maintenu avec l'éducation. Si l'enseignement formel constitue toujours la pierre angulaire de l'acquisition des connaissances, les cadres moins formels de la famille, du lieu de travail, du quartier, de la ville ou de la collectivité dans son ensemble font eux aussi partie intégrante de l'environnement d'apprentissage, tout comme ils font partie des fondements de l'économie et de la société ».

Le Pays des Landes de Gascogne souhaite reprendre à son compte cette analyse de Donald J. Johnston, ancien secrétaire général de l'OCDE, et lui donner une portée concrète à travers des actions permettant aux habitants du Pays de se projeter positivement dans l'avenir, à tous les âges de la vie, par l'accès aux savoirs ou par leur transmission.

b. Objectifs opérationnels et contenu des actions envisagées :

En complément des actions développées dans la fiche 3.4 sur les technologies de l'information et de la communication, le Pays des Landes de Gascogne souhaite promouvoir des lieux et des temps d'apprentissage et d'échanges. La présence sur son territoire, de l'Ecomusée du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne est un atout. Cet acteur, dont les moyens vont être renforcés grâce à l'ouverture du Pavillon des Landes en 2008, est en effet un vecteur de connaissances sur le territoire par une production interne riche, mais aussi par des partenariats avec d'autres acteurs territoriaux.

LEADER soutiendra la mise en œuvre de programmes de recherche sur la connaissance du Pays et de ses habitants à travers des projets culturels et éducatifs. Ces actions seront l'occasion d'associer les nouveaux arrivants comme un nouveau maillon constitutif de l'histoire de ce territoire.

Les créations artistiques locales (théâtre, film, musique, etc.) mettant en valeur le patrimoine naturel et culturel du Pays seront également éligibles, ainsi que leur diffusion locale.

c. Les bénéficiaires visés :

Pays des Landes de Gascogne, PNLRG, organismes publics, Communes, Communautés de Communes, les autres groupements de collectivités locales, Conseil de Développement, associations.

d. Les dépenses éligibles :

- ingénierie interne ou externe (étude, recherche, évaluation, appui technique, etc.),
- frais de communication,
- frais de personnels et de fonctionnement directement liés aux actions (pour une durée limitée qui sera fixée par le Comité de Programmation),
- achat d'équipements et de matériels,

- frais artistiques (cachets, frais d'hébergement, de déplacement et de restauration des artistes, frais techniques liés aux spectacles, droits d'auteur, etc.).

e. Intensité de l'aide :

- taux d'aides publiques : 100 %,
- taux d'aides LEADER par rapport à la dépense publique : 55 %.

f. Financement FEADER prévu : 50 000,00 euros

g. Indicateurs de réalisation :

Nombre de projets de recherche	3
Nombre de créations artistiques locales	3
Nombre d'actions de sauvegarde du patrimoine rural aidées	10
Volume total des investissements	112 910 euros

h. Effets attendus sur le territoire (indicateurs de résultats) :

Renforcement du lien social : nombre de participants (structures et personnes).

i. Articulation prévue avec d'autres fonds européens :

Sans objet.

Des plafonds de dépenses pour des projets éligibles à LEADER seront également fixés dans le règlement intérieur du GAL (investissements lourds exclus).

3.3 - Favoriser l'échange de savoirs et l'accès aux savoirs

3.3.B - Valoriser les ressources humaines locales

Référence au dispositif du PDRH : 331 - formation et information

a. Objectifs stratégiques :

Élément clé de la stratégie de Lisbonne, « l'apprentissage tout au long de la vie n'est pas synonyme de formation «récurrente», mais signifie que, grâce à un effort particulier pour «apprendre à apprendre», un lien permanent est maintenu avec l'éducation. Si l'enseignement formel constitue toujours la pierre angulaire de l'acquisition des connaissances, les cadres moins formels de la famille, du lieu de travail, du quartier, de la ville ou de la collectivité dans son ensemble font eux aussi partie intégrante de l'environnement d'apprentissage, tout comme ils font partie des fondements de l'économie et de la société ».

Le Pays des Landes de Gascogne souhaite reprendre à son compte cette analyse de Donald J. Johnston, ancien secrétaire général de l'OCDE, et lui donner une portée concrète à travers des actions permettant aux habitants du Pays de se projeter positivement dans l'avenir, à tous les âges de la vie, par l'accès aux savoirs ou par leur transmission.

b. Objectifs opérationnels et contenu des actions envisagées :

> L'échange de savoirs

Les actions d'apprentissage inspirées des principes de l'éducation populaire seront encouragées (université du temps libre, ateliers de redynamisation par l'échange de savoirs, ateliers d'écriture, diagnostics et évaluations participatifs, etc.). En mobilisant des « experts » au côté d'habitants, l'objectif de ces expériences sera de mettre chaque protagoniste en situation d'apprenants et d'enseignants.

Ces actions seront un moyen pour des personnes isolées (personnes âgées, mères au foyer sans ancrage familial sur le territoire, personnes sans emploi, etc.) de rompre leur solitude et d'être repérées comme acteurs dans leur environnement local.

> La formation des acteurs

En complément des actions de la fiche 1.1, des formations destinées à tous les publics désireux de s'enrichir de nouvelles idées et approches sur les thématiques du paysage, de l'architecture, de l'environnement pourront être proposées.

Il s'agira par exemple de formations pour les artisans sur la restauration du bâti ancien et la performance environnementale dans les constructions et les réhabilitations, de formation-action pour la certification ou une meilleure gestion des chantiers, de formation des autoconstructeurs¹, etc.

Cette fiche-action concernera aussi élaboration de programmes de formation pour une gestion publique durable.

Les actions de formation liées aux acteurs du développement économique et des services seront éligibles si elles s'inscrivent dans une démarche structurée de mise en réseau et avec une approche territoriale.

De plus, pour soutenir le dynamisme de la vie associative, le GAL encouragera la formation

des bénévoles, relative à l'acquisition de compétences ou de connaissances, sur des thèmes tels que l'intégration de nouveaux adhérents, l'utilisation des logiciels libres, les démarches de projet, le développement durable, les fonds structurels européens, etc.

c. Les bénéficiaires visés :

Pays, PNLRG, organismes publics, Communes, Communautés de Communes, les autres groupements de collectivités locales, organismes professionnels et consulaires, Conseil de Développement, associations.

d. Les dépenses éligibles :

- le coût d'achat des sessions de formation supporté par les organismes coordonnateurs, au prorata du nombre d'heures stagiaires assuré
- les dépenses directement et exclusivement rattachés aux actions de formation (conception et impression de documents pédagogiques, rémunération des intervenants) supportées par les organismes de formation bénéficiaires de subvention
- les dépenses directement et exclusivement liées aux actions d'ingénierie

e. Intensité de l'aide :

- taux d'aides publiques : 100 %,
- taux d'aides LEADER par rapport à la dépense publique : 55 %.

f. Financement FEADER prévu : 30 000,00 euros

g. Indicateurs de réalisation :

Nombre d'actions d'échanges de savoirs	5
Nombre de formations	10
Nombre d'acteurs économiques participant à des actions aidées	150
dont nombre de femmes participant	75
Nombre de jours de formations réalisés par participant	3

h. Effets attendus sur le territoire (indicateurs de résultats) :

Renforcement du lien social : nombre de participants (structures et personnes), nombre de personnes isolées impliquées, augmentation du nombre de bénévoles.

i. Articulation prévue avec d'autres fonds européens :

Le GAL veillera à l'articulation des actions proposées avec le FSE. Seront prioritairement orientées sur le FSE :

- les actions d'insertion professionnelle destinées principalement à des personnes en grande difficulté (demandeurs d'emploi longue durée, personnes handicapées, etc.),
- les actions visant l'accès des jeunes à l'emploi,
- les actions ciblant principalement un public féminin afin d'améliorer son accès à l'emploi.

3.4 - Développer la culture du numérique

Référence au dispositif du PDRH : 321 - services de base pour l'économie et la population rurale

a. Objectifs stratégiques :

Convaincu de l'enjeu des T.I.C comme facteur de développement territorial, le Pays a élaboré en 2004 / 2005 un Schéma de Développement des T.I.C.

Pour le mettre en œuvre, il a créé en 2006 une mission T.I.C sur le territoire avec l'aide de LEADER+. Dans ce cadre, plusieurs projets structurants ont été accompagnés :

- au niveau des infrastructures, cela a permis de stimuler la desserte du territoire en ADSL (fin 2006, 95 % de la population ont accès à l'ADSL), et d'étudier la possibilité de créer des infrastructures très haut débit (étude fibre optique à Morcenx),
- au niveau des usages, cela a permis d'améliorer les échanges, et d'approfondir les connaissances avec la mise en place d'un Pôle de Ressources Numériques, véritable cellule d'appui territoriale d'observation et d'assistance T.I.C, qui a notamment à son actif la création d'un site Internet « Portail de Services », l'expérimentation en tant que site Internet pilote d'un guide géolocalisé des services de proximité en partenariat avec le Conseil Régional d'Aquitaine et la Caisse des Dépôts et Consignations, ou encore l'appui à une manifestation sur les logiciels libres.

Le Pays souhaite poursuivre cette dynamique. En effet, l'accès et la maîtrise des T.I.C est un enjeu fort pour le développement et la cohésion de son territoire car ces technologies sont devenues « indispensables et incontournables » dans la vie quotidienne des collectivités, des associations, des entreprises et des habitants. Il veut donc se donner les moyens de participer activement au développement des T.I.C et de leur usage en faveur d'une compétitivité numérique réussie par et pour le territoire.

b. Objectifs opérationnels et contenu des actions envisagées :

Les outils et actions proposés dans cette mesure 3.4 ont pour objectifs de rendre des services transversaux à l'ensemble des thématiques du programme.

Pour être le plus efficace possible et pour mieux mettre en œuvre son projet et l'enrichir, le GAL s'appuiera sur les T.I.C et soutiendra en priorité des projets permettant de favoriser l'usage de ces technologies dans le cadre des trois orientations prioritaires :

- De l'airial aux éco-communes : un paysage et un patrimoine singuliers
- Un territoire fort de potentialités pour entreprendre autrement
- Les services : une ressource pour l'intégration sociale et l'équité territoriale.

Le Pôle de Ressources Numériques et le site Internet « Portail de Services » encadreront l'animation et la promotion des actions à mener. Ils viseront également à développer des usages T.I.C afin de favoriser l'intelligence « collective » (travail en réseau via l'espace privé du site), d'expérimenter et intégrer des services innovants (outils collaboratifs et/ou d'information : annuaires, e-plate-formes et outils web, etc.) et, enfin, de sensibiliser tous

les habitants du Pays (acteurs locaux, entreprises, porteurs de projet, citoyens) au projet du territoire via le site et sa Net-TV.

> Au niveau de l'axe 1, les T.I.C pourront notamment permettre :

- de mieux faire connaître les caractéristiques locales. Des outils numériques pourraient être imaginés pour sensibiliser et/ou former habitants et professionnels sur la restauration du bâti ancien, la performance environnementale dans les constructions et les réhabilitations, la certification, la meilleure gestion des chantiers, etc. (sous la forme de CD-Rom, de films documentaires et/ou pédagogiques disponibles sur la Net-TV ou en DVD, etc.).
- de constituer des bases de connaissance tant à l'échelle locale que celle du Pays (bases de données, cartographie dynamique, annuaire « éco-construction », etc.).

> Au niveau de l'axe 2, les T.I.C devront stimuler un développement économique particulier et innovant en faveur de :

- l'accueil de nouvelles activités économiques : le soutien à l'accueil d'indépendants, d'entrepreneurs, de dirigeants de petites structures et de télé-travailleurs en quête d'une meilleure qualité de vie et désireux de venir s'installer en zone rurale sera recherché. En effet, selon l'activité professionnelle, les T.I.C permettent d'éliminer les contraintes géographiques que ce soit avec son employeur ou ses clients et/ou ses fournisseurs, et favorisent ainsi le travail à domicile. Le concept « d'airial d'entreprises » pourrait prendre ici tout son sens et répondrait à la fois à l'innovation dans le développement économique et la valorisation du patrimoine identitaire.
- développement de filières économiques renforçant l'identité territoriale : L'e-économie prend une place de plus en plus importante dans notre société. Les T.I.C devront donc permettre de moderniser et de structurer des démarches collectives d'organisation de productions, de promotions, valorisant à la fois le « produit » et « l'image du territoire ». Ceci passerait par le soutien à l'élaboration de solution de e-commerce en faveur notamment des filières locales de l'éco-tourisme (site de producteurs, modules de catalogue en ligne, etc.) mais également par le soutien à l'élaboration de produits touristiques innovants (solution de visite guidée interactive, etc.).
- la consommation à l'échelle locale : Le e-commerce (« office de commerces », de paiement en ligne, etc.) mais aussi la création d'une e-plate-forme collaborative de transmission / cession d'entreprises permettraient de proposer et de structurer des solutions innovantes pour le maintien, le développement et la connaissance de l'offre de proximité.

> Enfin, au niveau de l'axe 3, les T.I.C auront notamment pour vocation :

- de faciliter la vie quotidienne des citoyens. Le programme LEADER pourrait venir en appui à la mise en place de « bouquets » ou « plates-formes » de e-services (exemples : annuaires en ligne recensant l'offre de services d'intérêt général et/ou spécialisés dans des domaines spécifiques : Santé, etc. ; mise en place d'une plate-forme Internet destinée à favoriser le recours au covoiturage, etc.).
- d'accompagner l'accès et la formation aux savoirs. Ainsi, afin d'obtenir une program-

mation plus étoffée et identitaire, le développement de la « Net-TV » devra se réaliser de manière participative. L'objectif sera de proposer aux acteurs locaux et aux habitants de s'approprier un outil de communication et de se mobiliser autour du projet de territoire. Les A.M.I (Ateliers Multiservices Informatiques) et autres centres multimédias pourraient être le relais pour la formation via des ateliers thématiques (prise en main des appareils, montage, réalisation, synopsis, etc.) et les habitants des contributeurs de terrain.

c. Les bénéficiaires visés :

Pays, Parc, EPCI, Communes, les autres groupements de collectivités locales, associations, organismes professionnels, consulaires.

d. Les dépenses éligibles :

- ingénierie interne ou externe (étude, évaluation, formation, assistance technique, etc.)
- frais de communication,
- achat d'équipements et de matériel TIC,
- frais de personnel et de fonctionnement liés aux actions (pour une durée limitée qui sera fixée par le Comité de Programmation).

e. Intensité maximale de l'aide :

- taux d'aides publiques : 100 %,
- taux d'aides LEADER par rapport à la dépense publique : 55 %.

f. Financement FEADER prévu : 95 000,00 euros

g. Indicateurs de réalisation :

Nombre de projets TIC aidés	15
Volume total des investissements	184 800 euros

h. Effets attendus sur le territoire (indicateurs de résultats) :

Diffusion des outils et pratiques TIC (prise en compte des TIC dans les trois priorités et échelle des projets).

i. Articulation prévue avec d'autres fonds européens :

Le GAL veillera à l'articulation des actions proposées avec l'axe 2 du FEDER. Seront prioritairement orientées sur le FEDER (axe 2) les actions dont le coût total dépasserait 60 000 euros HT.

FICHE COOPÉRATION

Référence au dispositif du PDRH : 421 - coopération interterritoriale et transnationale

a. Objectifs stratégiques :

Sous LEADER+, la Coopération a été fortement encouragée par les instances nationales et régionales du réseau LEADER (CNASEA, UNA, RIA, PQA). Les Membres du Comité de Programmation du GAL HAUTE LANDE ont ainsi été sensibilisés à l'intérêt de la Coopération.

Comme cela avait été souhaité dans la candidature à LEADER+, les acteurs du Pays des Landes de Gascogne ont progressé en matière de coopération. Deux projets ont été mis en œuvre avec le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne : l'un de dimension internationale " Voix de Traverse " projet de coopération culturelle avec la Province d'El Hajeb au Maroc et l'autre de dimension régionale " Valorisation du réseau aquitain des Cafés de Pays ", projet commun avec le Pays du Grand Bergeracois et le GAL du Périgord Vert.

Ces deux projets de coopération ont permis de montrer l'apport d'une coopération comme base de processus d'enrichissement mutuel (" Voix de Traverse " qui au-delà de la création artistique débouche sur un projet de coopération territoriale) ou comme moyen d'un renforcement d'une stratégie locale (renforcer une filière régionale les Cafés de Pays).

Une dizaine d'autres pistes ont également été étudiées mais l'éloignement géographique, la dimension interculturelle ou les aléas propres à chaque territoire n'ont pas permis l'élaboration d'un projet partagé (exemples : coopération culturelle avec le Pays du Sundgau, pistes avec des partenaires espagnols sur la grue cendrée et la promotion des races bovines bazadaise et tudanca).

La motivation pour participer à des projets de coopération a résidé avant tout dans la plus-value attendue de l'échange et de la mutualisation avec d'autres territoires, pour mettre en œuvre des actions soutenant la stratégie du Pays des Landes de Gascogne. Les acteurs locaux ont également mieux pris conscience des effets positifs de la coopération pour renforcer l'intégration européenne et de l'importance de s'ouvrir aux autres pour mieux se connaître soi-même.

Aujourd'hui, le Pays des Landes de Gascogne a acquis non seulement un savoir-faire empirique en matière de coopération, mais ses acteurs sont désormais acquis à l'intérêt de telles démarches.

Dans le cadre de sa candidature au futur LEADER, une des ambitions du Pays est donc de diffuser ce savoir-faire en son sein, afin de renforcer la culture du partenariat.

De plus certaines pistes de coopération, repérées tardivement, sont en cours de maturation et pourraient se concrétiser dans les deux prochaines années. C'est pourquoi, le Pays des Landes de Gascogne les investira prioritairement, tout en restant ouvert à d'autres opportunités qui se manifesteraient dans les six ans à venir et qui pourraient conforter l'une ou l'autre de ses orientations prioritaires.

Au plan régional, le GAL est convaincu que la coopération est un moyen de traiter certaines problématiques à une échelle plus pertinente. C'est notamment le cas sur les thèmes de la forêt et de l'écotourisme, pour lesquels des réflexions sont déjà en cours.

b. Objectifs opérationnels et contenu des actions envisagées :

Le tableau ci-dessous récapitule les pistes envisagées :

Territoire partenaire	Thèmes pressentis	Démarches engagées avant 2008	Démarches prévues en 2008
Province d'El Hajeb (Maroc) / Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne	Ecotourisme / Education à l'environnement / Valorisation des savoir-faire agricoles et artisanaux / Culture	- Voix de traverse - Délibération de principe du PNLRG et du Pays des Landes de Gascogne pour poursuivre la coopération	Elaboration d'un diagnostic partagé pour préciser le contenu des nouveaux axes de coopération
GAL Vale do Minho (Portugal)	Culture / Landart	Contacts entre associations culturelle	Demande 6 000 euros et réalisation des échanges « de l'idée au projet »
GAL START (Italie)	Urbanisme / Paysage	Prise de contacts et demande 6000 euros	Réalisation des échanges « de l'idée au projet »
GAL Dwreca Valley (Pologne)	Ecotourisme / services / culture	Accueil d'une délégation de Polonais en octobre 2007	Demande 6 000 euros et réalisation des échanges « de l'idée au projet »
Pays de la Bresse Bourguignonne	Urbanisme / architecture et paysage	Echanges d'informations et participation du Pays des Landes de Gascogne et du PNRLG à une journée d'étude organisée par l'Ecomusée de la Bresse Bourguignonne	Définition des pistes d'actions
Pays du Bassin d'Archacchon et du Val de l'Eyre / Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne	Eco-tourisme	Identification conjointe des pistes de coopération au moment de l'élaboration des candidatures	Convention de partenariat entre les deux Pays et le Parc Mise en place d'un Comité technique pour élaborer le projet de coopération
Pays Landes Nature Côte d'Argent	Forêt - charte forestière	En 2007 échanges sur la construction en bois de pin. Association du Pays Landes Nature Côte d'Argent au comité de pilotage écolotissement éco-construction bois de Garein	En 2008 participation à l'élaboration d'un cahier des charges sur une charte forestière.
Autres	En lien avec les orientations de la stratégie du Pays des Landes de Gascogne		

c. Les bénéficiaires visés :

Pays, PNRLG, Communes, Communautés de Communes, les autres groupements de collectivités locales, associations, groupements professionnels et consulaires.

d. Les dépenses éligibles :

- ingénierie interne ou externe (étude, évaluation, formation, assistance technique, etc.)
- achat d'équipement et de matériel
- frais de communication
- frais de personnels et de fonctionnement directement liés aux actions (pour une durée limitée qui sera fixée par le Comité de Programmation)
- frais artistiques

e. Intensité maximale de l'aide :

- taux d'aides publiques : 100 %
- taux d'aides LEADER+ par rapport à la dépense publique : 55 %

f. Financement FEADER prévu : 110 000,00 euros

g. Indicateurs de réalisation :

Nombre de projets mis en oeuvre	6
---------------------------------	---

h. Effets attendus sur le territoire (indicateurs de résultats) :

- | |
|--|
| - Familiarisation d'un plus grand nombre d'acteurs avec les démarches de coopération : Nombre et type d'acteurs locaux impliqués sur les projets de coopération (acteurs publics et privés). |
| - Amélioration de la prise en compte des problématiques prioritaires pour le territoire : thème des projets et articulation avec les actions locales. |
| - Coopération inter-pays au niveau régional. |

i. Articulation prévue avec d'autres fonds européens :

A étudier au cas par cas avec le programme transfrontalier France-Espagne et avec les programmes transnationaux «Espace atlantique et «Sud-Ouest Européen»».

FICHE ANIMATION

Référence au dispositif du PDRH : mesure 431 - fonctionnement du GAL, acquisition de compétences et actions d'animation sur le territoire.

a. Objectifs stratégiques :

Travaillant conjointement avec le PNRLG à un développement cohérent et durable de ce territoire, le GIP-ADT Pays des Landes de Gascogne assure les missions d'animation (terrain et réseaux), de gestion technique, de suivi et d'évaluation de ce programme LEADER.

La présence d'un animateur référent au sein de l'équipe du Pays des Landes de Gascogne permet de mieux faire connaître l'initiative LEADER et les choix de développement opérés par le Pays des Landes de Gascogne.

b. Objectifs opérationnels et contenu des actions envisagées :

La mission d'animation du programme consiste à :

- Accueillir et conseiller les porteurs de projets (accueil, informations, aide au montage...),
- Faire émerger des projets (animation de groupes de travail, réunions...),
- Animer le réseau des techniciens,
- Faire vivre le partenariat (socioprofessionnels, administrations, etc.),
- Recueillir les dossiers et les instruire,
- Préparer les réunions du Comité de Programmmations (fiches projets, notes...),
- Elaborer les comptes-rendus des réunions des Comités de Programmation,
- Assurer le suivi des maîtres d'ouvrage,
- Communiquer sur le programme LEADER (supports, manifestations, réunions),
- Réaliser les états qualitatifs et quantitatifs d'avancement du programme,
- Accompagner les évaluations du programme,
- Participer aux actions du réseau.

Le Pays des Landes de Gascogne assurera aussi des fonctions de gestion du programme, en cohérence avec la circulaire du 28/11/2007. Les tâches suivantes seront assurées par la personne en charge de la gestion au sein du Pays des Landes de Gascogne :

- Constituer les dossiers administratifs des opérations,
- Saisir et tenir à jour sur OSIRIS tous les dossiers,
- Assurer le secrétariat LEADER (courriers, notifications, etc.),
- Assurer le suivi des opérations (calendrier, remontée des factures, visites sur place etc.),
- Accompagner les maîtres d'ouvrage dans la constitution de leur dossier de demande de paiement
- Suivre les demandes de paiement transmises au CNASEA, organisme payeur
- Réaliser les documents liés aux appels de fonds.
- Archiver les dossiers.

c. Les bénéficiaires visés :

GIP-ADT Pays des Landes de Gascogne

d. Les dépenses éligibles :

- frais de personnels et de fonctionnement liés à la mission,
- frais de communication,
- achat d'équipement et de matériel,
- ingénierie externe (évaluation, formation, etc.).

e. Intensité maximale de l'aide :

- taux d'aides publiques : 100 %,
- taux d'aide LEADER par rapport à la dépense publique : 55 %.

f. Financement FEADER prévu : 310 000,00 euros**g. Indicateurs de réalisation :**

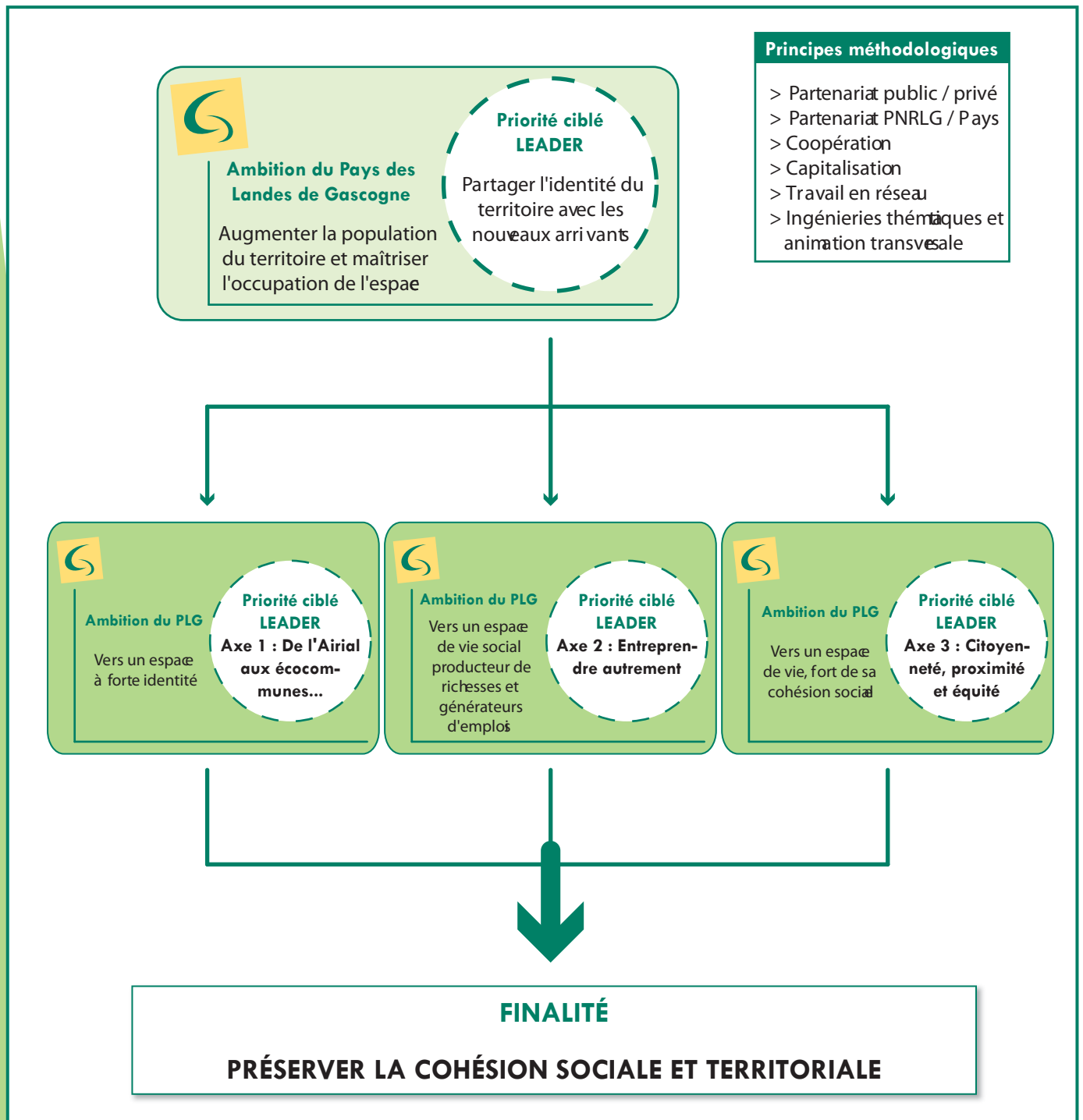
Nombre de projets déposés	200
Nombre de Comités de Programmation	4 par an
Nombre d'actions de communication menées	12
Nombre de jours consacrés au suivi du programme et à l'évaluation	40
Nombre de journées consacrées au réseau	12 par an

h. Effets attendus sur le territoire (indicateurs de résultats) :

Renforcer la dynamique de développement territoriale : <ul style="list-style-type: none"> - <i>Nombre de projets soutenus : 170</i> - <i>Taux de consommation final</i>
Améliorer l'expertise du territoire en matière de programmes européens : <ul style="list-style-type: none"> - <i>Résultat des différents contrôles dont le programme sera l'objet</i>
Améliorer la connaissance et la compréhension de la stratégie locale de développement, au sein du territoire et vis à vis des partenaires extérieurs <ul style="list-style-type: none"> - <i>Publications locales, nationales et européennes sur le territoire</i>

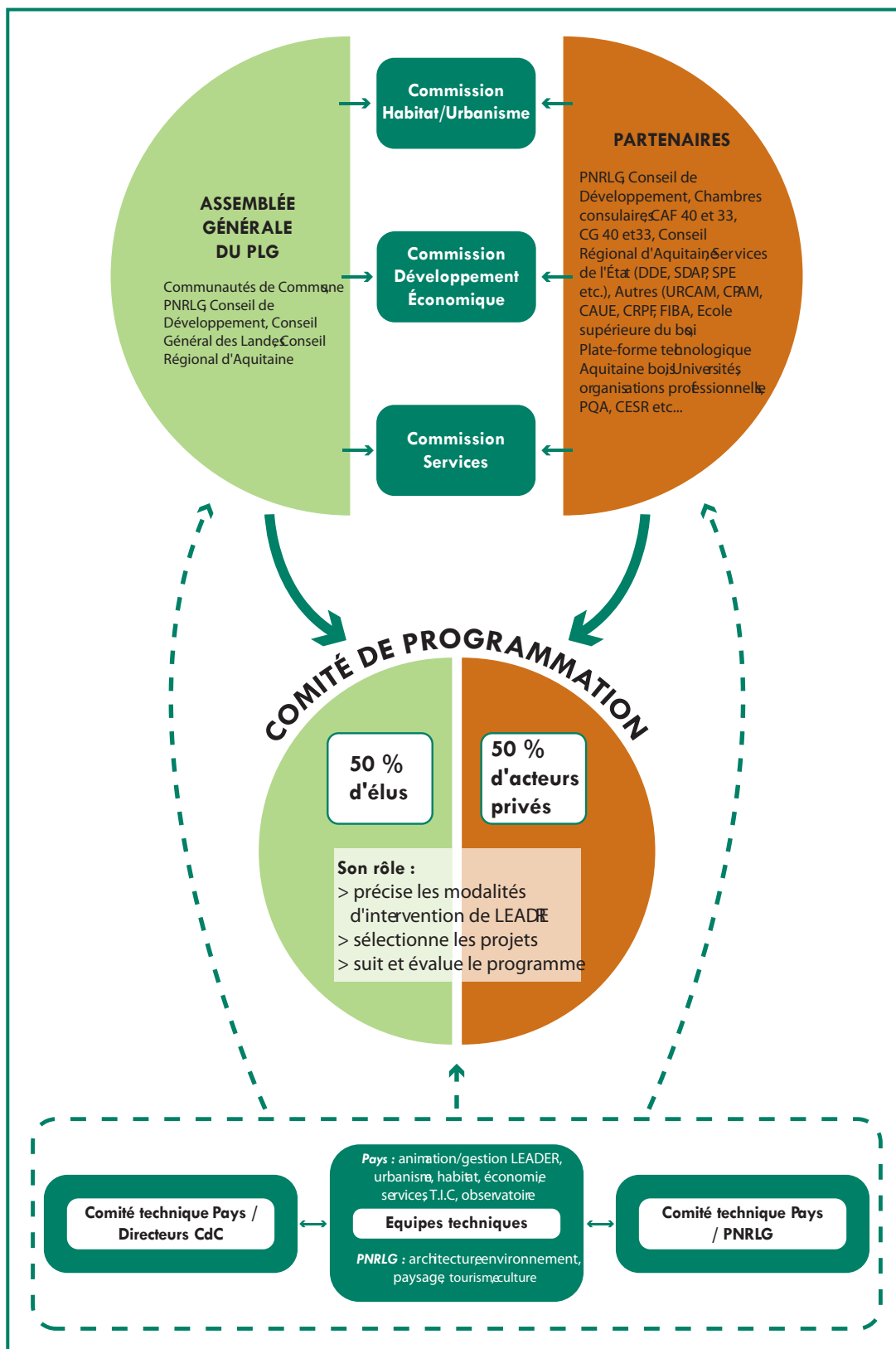
i . Articulation prévue avec d'autres fonds européens : sans objet

STRATÉGIE LOCALE

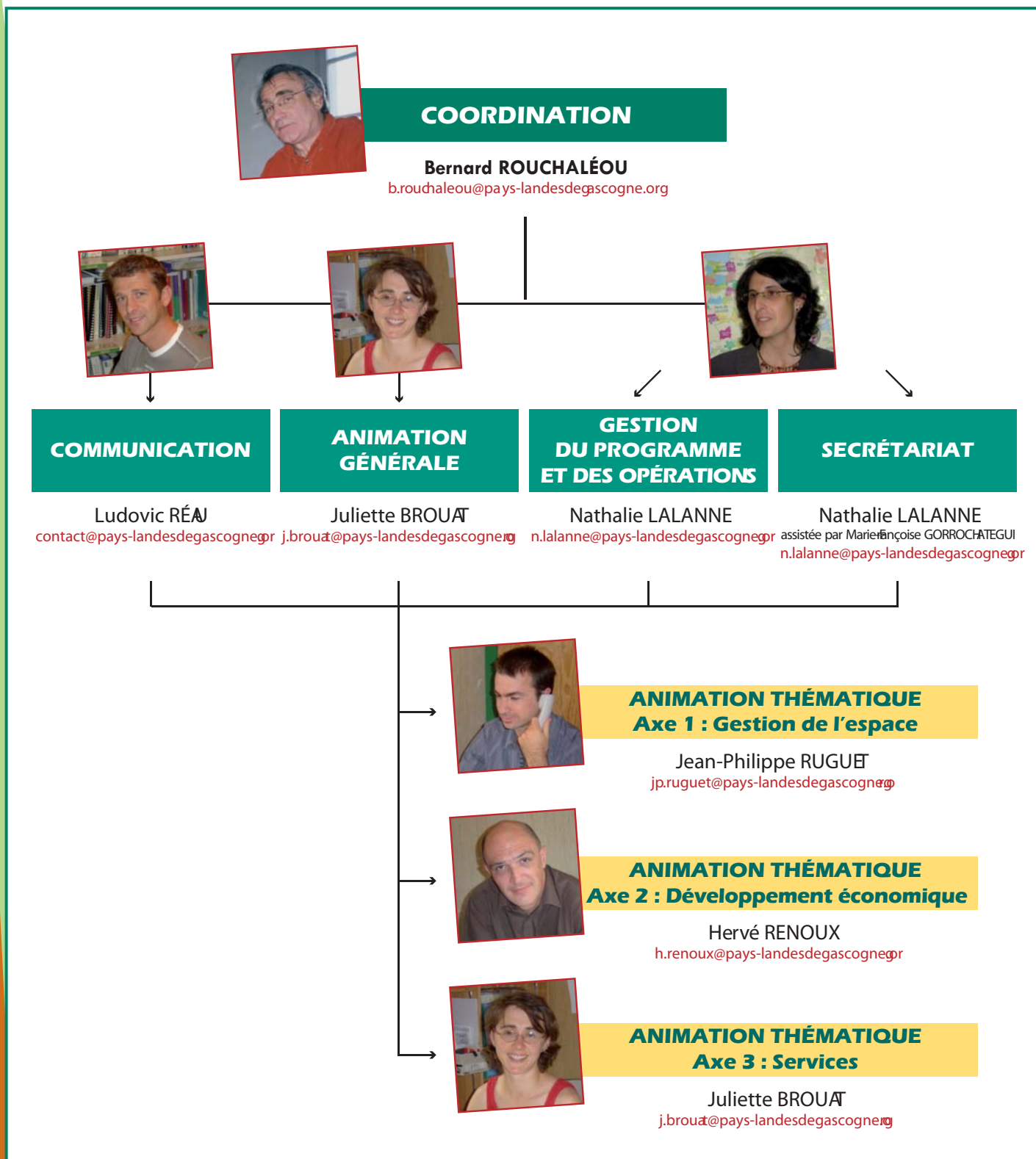


SCHÉMAS : STRATÉGIE ET ORGANISATIONS

ORGANISATION DU PILOTAGE DU G.A.L



PROGRAMME LEADER : ORGANIGRAMME



SCHÉMAS : STRATÉGIE ET ORGANISATIONS

UNE RUBRIQUE DÉDIÉE SUR LE SITE DU PAYS



Rubrique LEADER : Le programme, les dernières infos, les comptes-rendus, les projets soutenus...

WWW.PAYS-LANDESDEGASCOGNE.ORG



Nombre de membres titulaires du comité de programmation : 20 :

- Nombre de membres du « public » : 10, pourcentage : 50%
- Nombre de membres du « privé » : 10, pourcentage : 50%

Représentation	Statut	Catégorie	Titre	Nom de famille	Fonction
Pays des Landes de Gascogne	Public	Titulaire	Monsieur	DEYRES Jean-Claude	Conseiller Général, Maire, Président CdC
		Titulaire	Monsieur	DILHUYDY Jean-Marie	Conseiller Municipal
		Titulaire	Madame	HARRIBEY Laurence	Maire, Présidente CdC
		Titulaire	Monsieur	DUBERNET Olivier	Maire
		Titulaire	Madame	TAPIN Martine	Maire
		Titulaire et Président du GAL	Monsieur	COUTIERE Dominique	Conseiller Général, Maire, Président CdC, Président du Pays des Landes Gascogne
		Titulaire	Monsieur	DUCOS Jacques	Président CdC
		Titulaire	Monsieur	DUPRAT Alain	Maire, Président CdC
		Titulaire	Monsieur	JOURDAN Serge	Maire, Président CdC
		Suppléant	Monsieur	DUNOGUES Yves	Conseiller Municipal
		Suppléant	Monsieur	BERNARD Georges	Maire
		Suppléant	Madame	DEXPERT Isabelle	Maire, Conseillère Générale
		Suppléant	Monsieur	BERGES Guy	Conseiller Général
Suppléant	Monsieur	BOSSET Bernard	Maire, Président CDC		
PNRLG	Public	Titulaire	Monsieur	GLEYZE Jean-Luc	Conseiller Général, Vice-Président du Parc Naturel Régional et du Pays des Landes de Gascogne
		Suppléant	Madame	LAVIGNE Maria	Conseillère Régionale

COMITÉ DE PROGRAMMATION

Représentation	Statut	Catégorie	Titre	Nom de famille	Fonction
Conseil de Développement du Pays des Landes de Gascogne	Privé	Titulaire	Monsieur	BESSE Alain	Agent Immobilier
		Titulaire	Monsieur	de RIVOYRE Antoine	Expert Financier en retraite
		Titulaire	Monsieur	GILOTEAUX Henry	Médiateur en assurances
		Titulaire	Madame	METTE Sophie	Femme au foyer
		Titulaire	Monsieur	CHASTEL Jacques	Sylviculteur en retraite
		Titulaire	Monsieur	CORREGE Philippe	Géologue en retraite
		Titulaire	Monsieur	VIREPINTE Jean-Luc	Chef d'entreprise
		Suppléant	Madame	LAMARQUE Gisèle	Enseignante
		Suppléant	Monsieur	VERDIER Daniel	Chef d'entreprise
		Suppléant	Monsieur	HERMAN Philippe	Intermittent du spectacle
		Suppléant	Madame	d'ALLIBERT Jacqueline	Acteur touristique
		Suppléant	Monsieur	SIDOINE Gilbert	Retraité du Ministère de l'Intérieur
Chambre d'Agriculture	Privé	Titulaire	Monsieur	DUFFRECHOU Jacques	Agriculteur
		Suppléant	Monsieur	GABIN Gérard	Agriculteur
Chambre de Métiers et de l'Artisanat	Privé	Titulaire	Monsieur	PETITJEAN Yves	Président
		Suppléant	Monsieur	LARCHE Marcel	Président
Chambre de Commerce et d'Industrie	Privé	Titulaire	Monsieur	SOULIÉ Thierry	Chef d'entreprise
		Suppléant	Monsieur	FONTALIRANT Philippe	Chef d'entreprise

Axe FEADER	Dispositif FEADER	Fiche-Action
3	341 B (stratégie locale de dévpt)	1.1 - Promouvoir auprès de tous une gestion de l'espace fondée sur les valeurs du territoire
3	321 (services)	1.2 - Innover dans l'offre d'accueil résidentiel
3	341 B (stratégie locale de dévpt)	1.3 - Inventer un réseau d'éco-communes du Pays des Landes de Gascogne
3	321 (services)	2.1 - Innover dans l'offre d'accueil de nouvelles activités économiques
1	341 B (stratégie locale de dévpt)	2.2 - Développer les réseaux dans les filières agricoles et sylvicoles pour renforcer l'identité territoriale
3	313 (tourisme)	2.3 - Développer l'écotourisme pour renforcer l'identité territoriale
3	321 (services)	2.4 - Favoriser la consommation à l'échelle locale
3	321 (services)	3.1 - Encourager une pratique collective de la citoyenneté
3	321 (services)	3.2 - Imaginer des nouveaux services de proximité
3	323 E (patrimoine culturel)	3.3.A - Favoriser la transmission du patrimoine culturel
3	331 (formation)	3.3.B Valoriser les ressources humaines locales
3	321 (services)	3.4 Développer la culture du numérique
4	421	Coopération
4	431	Animation
		dont Animation fonctionnement (hors participation réseau)
		dont Participation au réseau
		TOTAL



MAQUETTE FINANCIÈRE

Contributions publiques françaises				UE	Dépenses publiques totales	% FEADER	% Dépenses publiques	Contribution privée	TOTAL
Etat	CR	CG 40 et 33	Autres publics	FEADER					
15 000	15 000	15 000	118 640	200 000	363 640	55%	91%	36 000	399 640
13 000	26 000	13 000	79 000	160 000	291 000	55%	80%	71 500	362 500
-	8 000	8 000	25 000	50 000	91 000	55%	100%	-	91 000
14 000	56 000	14 000	63 300	180 000	327 300	55%	89%	40 000	367 300
-	10 000	8 000	18 820	45 000	81 820	55%	48%	90 000	171 820
-	10 000	10 000	8 640	35 000	63 640	55%	48%	70 000	133 640
-	15 000	10 000	20 000	55 000	100 000	55%	44%	125 000	225 000
13 000	13 000	13 000	26 500	80 000	145 500	55%	76%	46 000	191 500
24 000	24 000	24 000	50 800	150 000	272 800	55%	87%	40 000	312 800
6 000	12 000	12 000	10 910	50 000	90 910	55%	81%	22 000	112 910
-	7 000	7 000	10 550	30 000	54 550	55%	82%	12 000	66 550
11 000	22 000	11 000	33 800	95 000	172 800	55%	94%	12 000	184 800
-	18 000	9 000	63 000	110 000	200 000	55%	87%	30 000	230 000
-	-	-	253 600	310 000	563 600	55%	100%	-	563 600
-	-	-	241 300	295 000	536 300	55%	100%	-	536 300
-	-	-	12 300	15 000	27 300	55%	100%	-	27 300
96 000	236 000	154 000	782 560	1 550 000	2 818 560	55%	83%	594 500	3 413 060

> **Coordonnées :**

Pays des Landes de Gascogne
Place de la Mairie - BP 1
40 630 SABRES

Tél. 05 58 04 43 43
www.pays-landesdegascogne.org

